

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2019

Vers une société ouverte,
responsable,
solidaire et inclusive





AVEC **PLUS DE 1400 ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES** SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL, **23 500 SALARIÉS**, **10 000 BÉNÉVOLES**, LES PEP ACCOMPAGNENT AUJOURD'HUI PLUS DE **1 300 000 BÉNÉFICIAIRES** : ENFANTS, ADOLESCENTS ET ADULTES. LES PEP MÈNENT LEURS ACTIONS DANS LES DOMAINES DE L'ÉDUCATION, DU HANDICAP, DU SANITAIRE, DU SOCIAL, DES LOISIRS ET DU TOURISME SOCIAL.

PRÉSIDENTE : DOMINIQUE GILLOT, ANCIENNE MINISTRE
DIRECTRICE GÉNÉRALE : AGNÈS BATHIANY
UN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 30 ÉLUS REPRÉSENTANTS
DES ASSOCIATIONS ET ADHÉRENTS INDIVIDUELS DU RÉSEAU

LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP EST RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DEPUIS LE 16 AOÛT 1919. ELLE EST AGRÉÉE ASSOCIATION COMPLÉMENTAIRE DE L'ÉCOLE, JEUNESSE ET SPORT, TOURISME, ORGANISME DE FORMATION.

AFFILIATIONS – REPRÉSENTATIONS :

MEMBRE DE L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME (UNAT), DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR (JPA), DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DE L'ÉCOLE (CAPE) COLLECTIF FRANÇAIS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT DURABLE (CFEED), DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE (ESPER), DE SOLIDARITÉ LAÏQUE, DU COLLECTIF NATIONAL DES ENTREPRENEURS D'AVENIR (CNEA) ET DE NEXEM.

MEMBRE D'HANDEO ET DU CONSEIL FRANÇAIS DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR LES QUESTIONS EUROPÉENNES
LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP SIÈGE AU COMITÉ NATIONAL DE SUIVI DE L'ÉCOLE INCLUSIVE, AU CONSEIL NATIONAL D'ORIENTATION ET D'ÉVALUATION DES CITÉS ÉDUCATIVES, AU CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF DES PERSONNES HANDICAPÉES (CNCPH), AU CONSEIL NATIONAL DES ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (CNAECEP) ET AU HAUT CONSEIL À LA FAMILLE, À L'ENFANCE ET À L'ÂGE (HCFEA).

COMPOSITION DU RÉSEAU :

LES PEP SONT STRUCTURÉES AU NIVEAU LOCAL EN **97 ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES OU TERRITORIALES ET AFFILIÉES ET 13 ASSOCIATIONS RÉGIONALES**, EN MÉTROPOLÉ ET DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS.

105 ANNÉES D'ENGAGEMENT

Les PEP affirment depuis plus de 100 ans par leurs actions qu'établir une société inclusive plus juste, solidaire et laïque est une visée accessible.

L'œuvre des pupilles de l'enseignement public est créée en 1915 à l'échelle nationale pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés ou réformés fréquentant ou ayant fréquenté l'école publique. Les sections qui constituent l'œuvre se transforment en associations départementales autonomes. Elles sont présidées par des inspecteurs d'académie, des recteurs ou des hommes politiques. Dans la continuité de l'œuvre nationale les sections locales ou « associations départementales » se regroupent le 18 mai 1917 au sein de la Fédération générale des PEP, laquelle est reconnue d'utilité publique le 16 août 1919. Dès 1926, les « AD » étendent leur « assistance » à « tous les enfants et adolescents fréquentant ou ayant fréquenté les établissements d'enseignement public qui ont besoin d'assistance matérielle ou morale », et passent sous le régime de la loi 1901.

Les PEP débutent, alors, un patient travail de constructions de réponses innovantes aux besoins identifiés localement. Après avoir créé des établissements de formation professionnelle pour les jeunes filles orphelines, des internats scolaires, elles développent des actions dans le secteur sanitaire avec la création de centres qui accueillent les tuberculeux dans le sud de la France, puis, la création des colonies de vacances et d'écoles de plein air afin d'envoyer les enfants «vers la nature et l'air pur».

Dans les années 50, l'activité des PEP se développe également dans des domaines plus proches de l'école (classes de découvertes, aide à l'enfance en difficulté). En 1953, la création du premier institut médico-éducatif (IME) PEP marque le début du développement de l'action des PEP en faveur de l'enfance handicapée. A partir de 1986, les PEP mettent en place des actions de soutien scolaire pour les enfants momentanément éloignés de

2019

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	
VIE DES PEP	<ul style="list-style-type: none"> Journées métiers à PAU 7ème édition du baromètre Kantar Inclusion Participation au Grand débat national sur le fait associatif et sur l'inclusion Mise en œuvre du projet <i>Tête de Réseau</i> Participation à la concertation École inclusive 		<ul style="list-style-type: none"> Lancement du pool de formateurs VERN Rassemblement des présidents et des directeurs généraux avec le lancement du site PEP Attitude (Auxerre) Signature de la convention SNU 	<ul style="list-style-type: none"> Lancement du pool de formateurs VERN Rassemblement des présidents et des directeurs généraux avec le lancement du site PEP Attitude (Auxerre) Signature de la convention SNU 	<ul style="list-style-type: none"> Action modes de gardes jeunes enfants Lancement du site web PEP Attitude Lancement de la phase d'expérimentation des plateformes de commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation vacances pour tous 1^{er} CPO avec la CNAF Comité de pilotage de l'ANAP Transition inclusive et dispositifs coordonnés 	<ul style="list-style-type: none"> Jean-Pierre Villain quitte la présidence de la Fédération. Élection de Dominique Gillot, ancienne ministre, présidente de la Fédération Point d'étape sur la mise en place de la réforme statutaire AG de Toulon.
VIE PUBLIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Gilets jaunes / Grand Débat national Concertation École inclusive Lancement du Service nationale Universel (SNU) 		<ul style="list-style-type: none"> Présentation du baromètre sur la dimension européenne Partenariat avec la commission européenne Régionales PEP (réforme statutaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Lauréat Asso tremplin et reconduite du partenariat ANLCI / Lancôme Expérimentation SNU Validation du rapport final Pour des loisirs choisis pour tous : Analyse et expérimentation de plateforme territoriales (financement CNSA, DJEPVA, CNAF) Dépôt 1^{er} dossier Erasmus + jeunesse. Consortium porté par les PEP 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation pour le droit aux vacances pour tous Signature du pacte social et environnemental Le Pouvoir de vivre Elections européennes 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation pour le droit aux vacances pour tous Élection d'Agnès Bathiany à la présidence du Cape et à la vice-présidence de la JPA 	
NOUVEAUX ACCOMPAGNEMENTS DU RESEAU	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement plan de développement PEP 55 		<ul style="list-style-type: none"> Lancement de la campagne pour les élections européennes 	<ul style="list-style-type: none"> Opération Saint Martin (campagne de solidarité) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement AR Bretagne pour déploiement du SI PEP Bretagne 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement PEP 56 sur le patrimoine 	



l'école pour raison de santé (Service d'accompagnement pédagogique au domicile, Sapad).

Depuis 1998 les PEP promeuvent aussi des actions éducatives de proximité autour des questions de la parentalité, de la prévention du décrochage scolaire, de l'accompagnement à l'entrée en maternelle, ou encore de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. Elles se sont fortement investies dans la mise en place des projets éducatifs de territoires (PEDT) et dans la mise en place des orientations de l'Éducation nationale notamment en mettant en œuvre une politique pour l'école et l'éducation inclusives, en mobilisant les ressources de ses différents secteurs d'activité.

Le développement des activités PEP est une constante depuis leur création.

Au cours des 15 dernières années, l'organisation fédérale s'est modernisée en s'appuyant sur les réformes statutaires et projets fédéraux.

Le sens de ces évolutions est de permettre à la Fédération d'assurer les fonctions stratégiques de pilotage et de ressources pour le réseau en évolution, pérennisant ses actions et développant la capacité collective à peser dans le débat public afin de promouvoir son projet fondé sur les valeurs républicaines et participer à la construction des politiques publiques.

Ce rôle d'animation stratégique du réseau a conduit la Fédération à développer des outils de pilotage tels que la pratique des appels à projets, le déploiement d'un système d'information partagé ou la combinaison des comptes de l'ensemble des associations membres et plus récemment une BDES (base de données économiques et sociales). Elle a constitué également un service de Formation Audit Conseil Etudes (FACE PEP) pour développer la formation de ses élus-bénévoles, de ses salariés mais également de ses partenaires. Elle a choisi d'adosser ce service à un conseil scientifique et de développer de nombreux partenariats

avec l'enseignement supérieur et la recherche. L'évolution de ce pilotage a permis d'affirmer la grande variété des réponses faites par les PEP aux partenaires territoriaux, en fonction des besoins identifiés et du positionnement des associations membres.

Une réflexion interne au réseau, conduite en 2016-2017, a débouché sur la rédaction et l'adoption du projet fédéral 2018-2022 « Agir pour une société solidaire et inclusive ».

Ce nouveau projet a été accompagné d'une nouvelle réforme statutaire. Ces deux outils visent plus particulièrement le développement à l'échelle territoriale des synergies de compétences, inscrites dans la stratégie nationale, avec pour objectif le déploiement d'une offre PEP répondant aux besoins des territoires et des partenariats.

Pour renforcer la présence PEP dans chaque département, des groupements d'associations sont librement étudiés, recherchés, débouchant parfois sur la fusion de plusieurs d'entre elles ou à la création de plateformes pluri-associatives.

L'échelon régional d'intervention est également redéfini et encouragé afin de le positionner dans le cadre du pilotage fédéral comme un acteur du développement local et comme interlocuteur des institutions. Le projet fédéral promeut une approche globale de la personne visant à accompagner et mettre en œuvre les mutations des organisations et des cultures, nécessaires à la pleine participation des personnes. Il conduit une politique d'innovation et d'accompagnement reposant sur une méthodologie de co-construction et de coresponsabilité. L'année 2019 a été la première année d'appropriation de la nouvelle organisation territoriale des PEP, tout au long de l'année de nombreux débats et échanges avec le réseau ont accompagné la mise en place de cette réforme qui devrait voir son terme en 2020.

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une campagne PEP de mobilisation sur l'école inclusive Mise en place des EMAS et des dispositifs de l'école inclusive Intégration du périscolaire dans les dispositifs de l'école inclusive + nomination au comité de pilotage du service public de l'école inclusive Préparation de la mise en place du Conseil Social Économique (CSE) 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du service public d'école inclusive Nomination de Dominique Gillot au Comité de suivi de l'école inclusive 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un nouvel organigramme TDR Expériences de reprise d'établissement CAF par les PEP 	<ul style="list-style-type: none"> Journée nationale de la CNAF à Lyon Séminaire de la nouvelle équipe salariée de la TDR Participation à la concertation Petite Enfance 	<ul style="list-style-type: none"> 3^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'Enfant. Les PEP renforcent leur implication dans AEDE Séminaire d'automne des élus et des cadres de la Tête de réseau Certification FACE PEP «Formations courtes» 	<ul style="list-style-type: none"> Négociation de la nouvelle CPO MENJ
<ul style="list-style-type: none"> Campagne de promotion de la marque PEP Attitude et appui à la mise en place d'un plan national de transports 		<ul style="list-style-type: none"> Nomination d'Agnès Bathiany, présidente du Cape et Directrice générale de la Fédération générale des PEP, au Conseil national d'orientation et d'évaluation des Cités éducatives Nomination au comité de pilotage sur la formation des aidants du polyhandicap de la CNSA 	<ul style="list-style-type: none"> Concertation sur les ordonnances Petite enfance Déploiement des initiatives Asso Tremplin Mise en place des actions de lutte contre l'illectronisme Asso Tremplin 	<ul style="list-style-type: none"> Crise sociale, réforme du système des retraites 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de l'Administration déléguée PEP 63
		<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des PEP 36 / partenariat CAF 36 Synthèse de la mission PEP 56 			

EXTRAIT DE LA MOTION D'ORIENTATION 2019-2020 VOTÉE LORS DE L'AG DE JUIN 2019

« Ceci implique une double exigence : la force de notre réseau et le renforcement et le renouvellement du mouvement d'éducation populaire dans la mobilisation sociale, écologique et citoyenne qui doit caractériser la période qui s'ouvre.

Nous continuerons d'affirmer la place de l'Humain d'abord, la recherche de l'épanouissement de la personne, de son pouvoir d'agir, comme de ceux des familles, des professionnels, des élus et des militants. En réponse à l'évolution des attentes et des besoins, nous avons décidé la transformation de l'offre et l'évolution de nos métiers en vertu des valeurs fondatrices des PEP : laïcité, solidarité, émancipation par la culture et l'éducation, pleine participation citoyenne.

La responsabilité, l'ouverture et la construction collective

d'une connaissance partagée nous conduisent à accentuer l'effort de communication interne et externe lancé depuis cinq ans... Le mouvement PEP veillera à organiser toutes ses actions et manifestations en considérant leur bilan carbone et environnemental. Il s'engage à ne prendre aucune mesure d'investissement sans prendre en compte l'impact écologique. Il approfondira cette orientation lors d'un prochain rassemblement.

Les équipes qui arrivent à maturité au service du réseau, entraînant une participation de plus en plus intégrée, une reconnaissance de mieux en mieux affirmée pour que partout, en cas de fracture sociale ou sanitaire, en cas de volonté partenariale, en cas de rassemblement, et pour notre développement, chacun pense PEP. »

2019 a également été la première année de mise en œuvre de la nouvelle organisation des missions de la Tête de réseau au regard du projet fédéral (2018-2022). La Fédération a conduit cette réorganisation en formalisant le processus de co-construction du pilotage avec l'ensemble du réseau. Ce travail a débouché sur la rédaction d'un projet stratégique du pilotage fédéral valorisant la mobilisation des compétences de terrain pour essaimer les expérimentations évaluées positivement, appuyer les logiques de développement de chacune des entités du réseau et assumer de manière coordonnée la fonction plaidoyer. Cette fonction s'appuie particulièrement, après son adoption lors de l'Assemblée générale de juin 2019, sur une motion d'orientation soulignant l'engagement social, écologique et citoyen des PEP.

Le pilotage fédéral et les actions du réseau PEP témoignent d'une complémentarité de leurs actions avec les orientations de leurs partenaires institutionnels en déployant à l'échelle nationale les compétences acquises

localement, selon une méthodologie reposant sur les principes d'action : identification des innovations - expérimentation - évaluation - modélisation - diffusion. Ce modèle d'organisation a révélé son efficacité lors de la crise sanitaire du printemps 2020, jouant un rôle d'interface entre le réseau et les modalités gouvernementales de gestion de crise mises en œuvre dans tous les secteurs d'activités dans lesquels les PEP ont assis leur expertises et leurs engagements.

Le cahier des charges du rapport d'activité 2019, a été établi à l'issue de la période de confinement pour le rendre plus attractif, plus lisible dans sa forme éditoriale et ainsi en faire un document de référence accessible à notre réseau mais également à nos partenaires. Il se démarque de la présentation des autres années par un contenu qui reflète volontairement l'approche transversale aux secteurs d'activité des PEP, dans une relation dynamique entre la Tête de réseau fédérale et le réseau, véritablement en mouvement.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

2020

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI
VIE PEP	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle mandature CNCPH. Dominique Cillot, présidente de la Fédération générale des PEP, nommée VP du CNCPH Mobilisation du réseau 	Conférence nationale Handicap	<ul style="list-style-type: none"> Expérimentation nationale plateforme Pâquerette et CMPP Nouvelle Aquitaine Gestion Crise du Covid - Réseau et TDR Régionales en Visio et travail en grande proximité avec le réseau 		
VIE PUBLIQUE	Crise sociale, réforme du système des retraites			Crise sanitaire mondiale - Confinement généralisé	
NOUVEAUX ACCOMPAGNEMENTS DU RESEAU		Administration déléguée MECS PEP CBFC		Accompagnement renforcé GPA	

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ



1 FAIRE PROGRESSER LES IDÉES, LE DÉBAT ET L'ACTION PUBLIQUE POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

- 9 **Introduction : LES PEP FORCE DE PROPOSITIONS
AUX NIVEAUX NATIONAL ET EUROPÉEN**
- 10 **5^E ÉDITION DU BAROMÈTRE PEP DE LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE**
 - Présentation au rassemblement des Présidents et des Directeurs généraux
 - Le caractère inégalitaire de la société française demeure
 - Où faire des efforts ?
 - Forte hausse de la notoriété de la « société inclusive »
 - Forte hausse de la notoriété des PEP
- 13 **UNE DYNAMIQUE EUROPÉENNE**
 - Élections européennes
 - Constitution d'un premier pool de partenaires européens
- 14 **DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT ET LA PRISE DE PAROLE**
 - Contribution au Grand débat national
 - Contribution à la phase de préfiguration du SNU
 - Contribution des enfants à la défense de leurs droits
- 18 **ÉCOLE INCLUSIVE**
 - Présentation de la Concertation École inclusive
 - Coopération avec le secteur médico-social
 - Dispositif Second employeur
- 21 **PETITE ENFANCE**
 - Refonte du cadre normatif des modes d'accueil et référentiel batimentaire
 - Accueil des tout-petits dans les quartiers prioritaires
- 23 **PROTECTION DE L' ENFANCE**
 - Audition par Brigitte Bourguignon, Présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale
- 24 **EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**
 - L'emploi des travailleurs handicapés facteur d'inclusion
 - Droits des personnes handicapées
 - Emploi des personnes en situation de handicap, DuoDay
- 27 **NOUVELLE APPROCHE DES POLITIQUES PUBLIQUES**
 - Un nouvel interlocuteur : l'Agence nationale de la Cohésion des territoires – ANCT
 - Les centres de vacances au cœur de la dynamique des territoires
 - Les PEP ont collaboré aux évolutions réglementaires des métiers du secteur médico-social
 - Les PEP ont signé de nouvelles conventions de partenariat

2 L'HUMAIN AU CŒUR DES ACTIONS SOLIDAIRES POUR FAVORISER UNE APPROCHE GLOBALE ET TRANSVERSALE

33 INTRODUCTION : LES PEP INITIATEURS ET ACTEURS DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE D'UNE APPROCHE GLOBALE DES PERSONNES

34 EDUCATION POUR TOUS : MOBILISATION DU RÉSEAU PEP POUR CONTRIBUER À LA CRÉATION DES OUTILS DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

- Le DAME- dispositif d'accompagnement médico-éducatif des PEP 28
- Les équipes mobiles d'appui à la scolarisation
- Périscolaire : Plan mercredi et devoirs faits mobilisation du réseau
- Cités éducatives
- Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
- Asso Tremplin

41 PLATEFORMES ET PÔLES RESSOURCES PETITE ENFANCE ET LOISIRS

- Analyse et expérimentation de plateformes territoriales
- Expérimentation du modèle de la plateforme en 2019 : PEP 09 et PEP 81 (Ariège et Tarn)
- Développement de pôles ressources handicap au sein des PEP

45 PROTECTION DE L'ENFANCE

- Déploiement de la stratégie nationale
- Appuyer l'évolution des établissements PEP
- Accueillir et accompagner les jeunes migrants (MNA)
- Permettre la participation des jeunes à la production des politiques publiques

47 LOISIRS CULTURE ET SPORT POUR TOUS

- Impulsion de la première CPO avec le Ministère de la culture
- Premier bilan : objectifs atteints
- Une approche transversale aux secteurs
- Expérimentation des PEP 18
- Actions culturelles phares de 2019
- Label Terre de Jeux (JO 2024)

3 PARTAGER L'ÉCONOMIE DU RÉSEAU UNE SYNERGIE EFFICACE

- 50 **INTRODUCTION : DÉPLOYER UNE ORGANISATION EFFICACE
AU BÉNÉFICE DU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DES PEP**
Dominique Gillot : une nouvelle Présidente pour les PEP en juillet 2019
- 53 **ORGANISATION DE LA TÊTE DE RÉSEAU**
• Nouvel organigramme
- 55 **UNE NOUVELLE MÉTHODE DE PILOTAGE**
• Pools d'expertise
• Des formations au développement de nouvelles actions
• Co-construire en groupes de travail
• Des Recherches-Action pour identifier les bonnes pratiques
• Des appels à projets innovants, leviers à l'innovation
• Des expérimentations collectives
- 58 **DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET DES COOPÉRATIONS MÉTIERS**
• Les premières journées métiers du réseau PEP à Pau
• Les webinars
• Cartographie des compétences
- 60 **DÉPLOIEMENT DES OUTILS DE PILOTAGE PARTAGÉS**
• Structuration de l'activité classes vacances
• FACE PEP
• Les formations des aidants du polyhandicap
• Le projet de mobilité européenne
• Le Système d'information PEP
- 66 **LES PEP EMPLOYEUR**
• Une identité employeur partagée
• Mutualisation des outils et des ressources
• Bilan social des PEP
- 71 **CONCLUSION GÉNÉRALE : LA GESTION DE LA CRISE DU COVID :
ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSFORMATION DES PEP**
• Un programme d'actions de solidarité nationale



**FAIRE PROGRESSER
LES IDÉES, LE DÉBAT
ET L'ACTION PUBLIQUE
POUR UNE SOCIÉTÉ
INCLUSIVE**

LES PEP FORCE DE PROPOSITIONS AUX NIVEAUX NATIONAL ET EUROPÉEN

La Fédération générale des PEP a poursuivi et amplifié en 2019 le développement d'une politique d'influence, afin de consolider sa visibilité et sa prise de parole auprès des pouvoirs publics, mais aussi des médias et du grand public. Cette politique repose sur plusieurs types d'actions : une participation systématisée aux débats et concertations nationaux touchant aux différents secteurs d'engagement professionnel ou militant des PEP ; un renforcement de sa représentation au sein des comités ou des gouvernances des associations et institutions partenaires ; une prise de parole régulière dans les médias lors d'événements, d'annonces politiques ou de commémorations. Lors de chaque échange, de chaque rendez-vous, de chaque audience, de chaque intervention dans la presse, par-delà la présentation du réseau PEP, de son histoire, de son importance, c'est bien la spécificité d'acteur polysectoriel, légitime et abordable la place des personnes dans leur ensemble, qui marque ses interlocuteurs. Cela a été par exemple le cas au plus haut niveau de l'État, lors du Grand débat national au début de l'année, ou quelques mois plus tard lors des élections européennes.

Cette stratégie proactive s'appuie également sur l'ensemble des outils structurants de communication produits depuis plusieurs années, comme le Baromètre PEP de la société inclusive. Celui de 2019 enseigne la **forte hausse de la notoriété de la « société inclusive » auprès du public et, au-delà, celle de la notoriété des PEP comme acteur incontournable de l'inclusion dans la société. Plus de la moitié des Français (54 %, +14 points) déclare avoir déjà entendu l'expression « société inclusive » et 2 Français sur 10 voient bien de quoi il s'agit (+9 points).**

L'année 2019 et le début 2020 auront été particulièrement marqués par le renforcement de l'action de la Fédération générale des PEP auprès du Gouvernement et de ses différentes tutelles et directions ministérielles : une nouvelle étape a été franchie dans la reconnaissance de la légitimité de ses recommandations. Les PEP sont en effet aujourd'hui reconnues sur l'ensemble des champs d'intervention de ses secteurs et pour avoir une capacité d'action innovante et rapidement transposable à l'échelle nationale. Ses prises de positions sont en effet articulées autour d'apports aux diagnostics des secteurs d'activités concernés et autour de propositions concrètes établies sur les bases de l'expertise réseau. Ces propositions ont pu également être parfois structurées en collaboration avec ses partenaires, dans le cadre de stratégies collectives de défense d'intérêts ou d'influence. Au cours de l'année, la Fédération générale des PEP a poursuivi ses actions d'accompagnement des politiques publiques, inaugurant de nouveaux dispositifs sur le territoire. **Elle a, au premier semestre 2019, fortement contribué à l'instauration du service public de l'École inclusive et a poursuivi la mobilisation de son réseau dans les Cités éducatives dont elle a intégré le Conseil national d'orientation et d'évaluation en novembre.** Elle a aussi pu obtenir des avancées majeures lors de la concertation sur les modes d'accueil de la petite enfance visant la simplification du cadre normatif, dans le cadre de la loi pour un État au service d'une société de confiance, dite loi Essoc.

Enfin, la veille informationnelle a encore décuplé la capacité de prise de parole de la Fédération générale des PEP. En 2019, elle est intervenue à l'occasion d'une dizaine d'événements majeurs qui ont constitué autant d'occasions de défendre les valeurs qui structurent ses actions : inclusion, laïcité, solidarité, proximité...

1
FAIRE PROGRESSER
LES IDÉES, LE DÉBAT
ET L'ACTION PUBLIQUE
POUR UNE SOCIÉTÉ
INCLUSIVE

5^E ÉDITION DU BAROMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE

La Fédération générale des PEP a publié, le 24 mai 2019, en partenariat avec l'institut Kantar Public, le Baromètre de la société inclusive 2018-2019.

Chaque année, cette enquête renseigne sur les perceptions des Français concernant les inégalités et l'état d'avancement dans l'opinion du concept de société inclusive promu par les PEP. Les résultats sont nationaux et régionaux. En effet, la Fédération générale des PEP juge fondamental de connaître l'état de l'opinion sur cette thématique afin d'affiner ses propositions de transformation sociale pour promouvoir le concept de société inclusive. Les questions d'actualités ont portées sur les questions européennes en lien avec les élections de mai 2019.

• PRÉSENTATION EN AVANT-PRÉMIÈRE AU RASSEMBLEMENT DES PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Ces résultats ont été présentés et débattus lors du rassemblement des Présidents et Directeurs généraux de la Fédération générale des PEP fin mars 2019 à Auxerre. Emmanuel Rivière, directeur général de Kantar Public a présenté les résultats du Baromètre de la société inclusive.



Baudouin Baudru, chef adjoint de la représentation en France de la Commission européenne est également intervenu sur les attentes démocratiques vis-à-vis de l'Europe. En reconduisant chaque année cet outil, les PEP souhaitent mesurer l'appropriation du concept de société inclusive par les Français, et pointer leurs principales préoccupations relatives aux inégalités perçues. Les données sont destinées à être débattues avec le plus grand nombre de citoyens et, en ce sens, interpeller le politique, notamment quant à la permanence de certains indicateurs. Cette 5e édition, réalisée aux échelles nationale et régionale, à l'aube des élections européennes de mai 2019 et en pleine crise des Gilets jaunes, a offert aux PEP de précieux éléments de réflexions pour questionner ses pratiques et interroger les politiques publiques.

• LE CARACTÈRE INÉGALITAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DEMEURE

Globalement, le constat principal est le suivant : les Français, dans leur grande majorité (78 %) jugent que



la société française est de plus en plus inégalitaire, voire très inégalitaire, pour plus d'un quart d'entre eux. L'égalité continue de primer sur le mérite pour 62 % des Français et reste le principe républicain jugé comme étant le plus important. Les inégalités les plus graves concernent, selon le baromètre, des droits fondamentaux comme l'accès à l'emploi, aux soins et au logement.

Parmi les inégalités les plus répandues, on retrouve donc celles liées à l'emploi, au logement et à la possibilité de se soigner correctement, citées respectivement par 56 %, 51 % et 42 % des Français interrogés, avec une inversion de la hiérarchie entre le logement et la possibilité de se soigner correctement : les inégalités en termes de logement sont en effet jugées moins graves mais plus répandues que les inégalités dans l'accès aux soins. Il est à souligner que les inégalités liées à l'alimentation, à l'accès aux services publics et aux transports et déplacements sont davantage ressenties au quotidien, enregistrant toutes une hausse de 5 points par rapport à l'édition 2017 (avec respectivement 26 %, 13 % et 13 % de citations au global). La maîtrise et l'utilisation des nouvelles technologies, nouvel item

ajouté cette année, sont peu perçues comme étant une inégalité grave et présente dans la société française (citées par 4 % des personnes interrogées parmi les inégalités les plus graves et les plus répandues).

• OÙ FAIRE DES EFFORTS ?

Afin d'assurer l'égalité des chances dans leur pays, les Français estiment que des efforts particuliers doivent être en priorité entrepris en direction des personnes en situation de handicap et de pauvreté, ces deux populations recueillent chacune 41 % de citations, suivies des habitants des zones rurales isolées (35 %) qui devancent désormais les habitants des quartiers où l'insécurité est forte (31 %). Bien que les personnes étrangères soient perçues comme moins prioritaires, l'attention portée aux populations immigrées et migrantes progresse cette année, citées respectivement par 13 % et 11 % des Français interrogés (contre 9 % et 6 % en 2017). Les personnes ne maîtrisant pas les nouvelles technologies arrivent en fin de classement avec 9 % de citations, devant les gens

1
FAIRE PROGRESSER
LES IDÉES, LE DEBAT
ET L'ACTION PUBLIQUE
POUR UNE SOCIÉTÉ
INCLUSIVE

+10 points

DE NOTORIÉTÉ POUR LES PEP EN UN AN



du voyage (4 %). Dans ce contexte, les mesures de lutte contre les inégalités recueillent toujours l'adhésion de la majorité des Français, notamment lorsqu'elles sont destinées aux enfants, et ce malgré quelques légères baisses enregistrées cette année : 87 % (-2 points) sont favorables à la généralisation des formations à distance pour des enfants ne pouvant pas se déplacer pour des raisons de santé ; 84 % (-3 points) sont favorables à un accompagnement médico-social à la fois au sein des classes ordinaires et dans le cadre des activités périscolaires pour les enfants en ayant besoin et 77 % (-6 points) sont favorables à l'adaptation des temps de scolarisation en fonction de l'état psychologique de l'enfant.

• FORTE HAUSSE DE LA NOTORIÉTÉ DE LA « SOCIÉTÉ INCLUSIVE »

La notoriété de la « société inclusive » progresse fortement cette année : plus de la moitié des Français (54 %, +14 points) déclare avoir déjà entendu l'expression « société inclusive » et 2 Français sur 10 voient bien de quoi il s'agit (+9 points). Certains publics sont plus sensibles à l'expression « société inclusive » comme les plus jeunes (62 % chez les 18-24 ans) et les plus âgés (63 % chez les 65 ans et plus). Elle reste néanmoins encore loin de la réalité française puisque seulement 23 % des répondants considèrent que la société française actuelle peut être qualifiée de société inclusive contre 68 % qui estiment qu'elle en est éloignée. Les Français se montrent toutefois un peu plus optimistes car plus nombreux que l'année précédente à penser qu'elle s'en rapproche (23 %, +8 points), les moins de 35 ans (36 %) et les PCS+ (29 %). Afin que la société inclusive puisse se réaliser, les Français désignent l'Etat (42 %) comme étant l'acteur le plus en mesure de la mettre en oeuvre, suivi des collectivités locales (33 %) qui devancent désormais l'école (30 %, -7 points).

• FORTE HAUSSE DE LA NOTORIÉTÉ DES PEP

En parallèle, les PEP voient leur taux de notoriété fortement progresser : près des deux tiers des Français (64 %) déclarent connaître les PEP, soit 10 points de plus. Cette hausse concerne aussi bien ceux qui déclarent très bien voir de quoi il s'agit (27 %, +6 points) que ceux qui les connaissent de manière plus superficielle (37 %, +4 points).

UNE DYNAMIQUE EUROPÉENNE

• ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Engagée depuis 2018 dans une dynamique pour acculturer le réseau aux questions européennes et renforcer les stratégies des différents secteurs d'activité, la Fédération générale des PEP a poursuivi en 2019 le développement de ses actions auprès de la représentation du Parlement européen et de la Commission européenne. Elle a rencontré la représentante de la Commission européenne en France, Isabelle Jégouzo. Baudouin Baudru, son adjoint, a participé au rassemblement des Présidents et Directeurs généraux PEP fin mars 2019, apportant son éclairage sur les attentes démocratiques vis-à-vis de l'Europe. Les PEP ont par ailleurs tissé des liens avec la représentation du Parlement européen en France, en rencontrant sa cheffe de bureau, Isabelle Coustet. L'un des objectifs est de concourir au développement d'une culture européenne au sein du réseau et à une meilleure compréhension des modalités de fonctionnement. Fort des résultats du baromètre 2018-2019 dont certaines questions ont été délibérément orientées sur les questions migratoires, le réseau PEP a pris part activement au débat public en avril et mai 2019 dans le cadre de la campagne des élections européennes « Cette fois je vote ». Dans ce cadre, il est à noter que le programme FACE PEP a proposé une nouvelle formation, prise en charge par la Fédération générale des PEP, afin de faciliter l'accès des membres du réseau aux fonds européens en région.



• CONSTITUTION D'UN PREMIER POOL DE PARTENAIRES EUROPÉENS

En avril 2019, le consortium porté par la Fédération générale des PEP réunissant des acteurs PEP (PEP 19, 2B, 28, 34) et des partenaires européens (bureau régional des écoles d'Emilie-Romagne, association GIO.NET de Bologne, Mairie de Rome, Peuple et Culture Wallonie-Bruxelles) dépose le premier dossier PEP auprès de l'Agence Erasmus+ Jeunesse sous l'acronyme de PEP EAT ou PEP Europe Attitude. Ce projet a pour finalité de permettre la mobilité d'équipes de 6 à 7 personnes composées d'administrateurs et salariés de deux à trois associations différentes, afin d'observer, échanger et se former aux pratiques innovantes d'autres structures en Europe œuvrant pour une société inclusive, tournées vers les jeunes connaissant des difficultés d'insertion. Le dossier n'a pas été retenu, mais la perception par le jury étant encourageante, la décision a été prise de le retravailler et de le déposer à nouveau en 2020.

DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT ET LA PRISE DE PAROLE

Le projet de société solidaire et inclusive défendu par la Fédération générale des PEP est résolument républicain, porteur d'une volonté affirmée de favoriser l'engagement des citoyens à agir pour réduire les inégalités et construire une société où chacun peut pleinement contribuer à faire société. L'année 2019, fortement marquée par la crise des Gilets jaunes a montré combien il était nécessaire de prendre la parole publiquement pour réaffirmer les valeurs et les engagements des PEP.

• CONTRIBUTION AU GRAND DÉBAT NATIONAL

Au travers des représentants de son réseau associatif plurisectoriel, les PEP ont participé au Grand débat national initié par le président de la République, de janvier à mars 2019. Grâce à leur maillage territorial, les PEP ont débattu et fait des propositions dans le sens de la société inclusive qu'elles appellent de leurs vœux. Des familles, des responsables associatifs, des directeurs d'établissements ont pris la parole pour défendre les idées sociales, environnementales qui constituent le fondement de leur implication, lors des réunions qui se sont déroulées partout en France. Au niveau national, ce fut l'occasion pour la Fédération générale des PEP de rappeler le besoin de financements publics, État et collectivités, dans la pérennité, pour financer des projets qui répondent aux besoins de la société. Ces prises de paroles ont aussi démontré la nécessité accrue de travailler collectivement et transversalement à l'échelon local, unissant toutes les forces associatives et institutionnelles. C'est ainsi que la Fédération générale des PEP s'est rapidement associée au Pacte pour le pouvoir de vivre.

Mois de l'économie sociale et solidaire

A l'occasion du Mois de l'économie sociale et solidaire en novembre 2019, la Fédération générale des PEP a pu rappeler que la cohésion sociale et territoriale, les enjeux de la transition énergétique nécessitent que les

modèles économiques évoluent, favorisent et s'appuient sur le développement de l'ESS. Les PEP ont rappelé leur choix : une organisation au sein de leur fédération, un modèle de développement solidaire porteur d'une gouvernance démocratique renforcée, créateur d'espaces d'engagements citoyens à l'échelle locale et promoteur de valorisation humaine.

Les trois thèmes : l'égalité hommes-femmes, l'utilité sociale et la transition écologique, annoncés par Christophe Itier, Haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, pour le lancement du Mois de l'économie sociale et solidaire 2019, sont au cœur des réflexions et des actions de tous les militants et salariés PEP engagés pour une transformation sociale, génératrice d'émancipation pour tous.

Ces débats ont été poursuivis par le réseau PEP tout au long de l'année.

La Fédération générale des PEP souligne que la transition écologique passera par la redéfinition des rapports économiques et sociaux et leur appropriation par les citoyens.

Journée nationale de la laïcité



Cette journée récurrente, anniversaire de la loi du 9 décembre 1905, permet chaque année à la Fédération générale des PEP de réaffirmer son attachement à la

laïcité, indissociable de la solidarité. Elle rappelle que le principe de laïcité garantit la liberté de conscience et protège la liberté de croire, de ne pas croire et de changer de conviction. Le respect de ce principe est indispensable à la transmission du savoir et à la formation des jeunes citoyens. Cet anniversaire permet de faire vivre la laïcité au sein de nos établissements via des initiatives pédagogiques participatives. Cela permet aussi de donner aux enfants et adolescents les outils qui leur permettent de la pratiquer dans un équilibre des droits et des devoirs, par le débat, l'argumentation, la réflexion et la confrontation des sources.



• CONTRIBUTION À LA PHASE DE PRÉFIGURATION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

2 600 jeunes (200 jeunes dans chacun des 13 départements pilotes représentatifs de la diversité des territoires) ont été appelés, sur la base du volontariat, à participer à la phase de préfiguration du SNU. Dans la continuité de la contribution sur l'engagement des Jeunes portée par la Fédération lors du Grand débat national, celle-ci fut rapidement associée à ces travaux par Gabriel Attal, secrétaire d'Etat en charge de la préfiguration du SNU. La Fédération générale des PEP a pensé son investissement dans ce dispositif en y promouvant les valeurs d'éducation populaire et de participation citoyenne des jeunes. Elle a appuyé, entre autres, le fait que ce dispositif devait accueillir tous les jeunes sans exclusion même en raison d'un handicap. Elle a mobilisé son réseau pour répondre à la phase d'expérimentation.

Début juin, la Fédération générale des PEP a donc signé une convention de participation à la phase pilote du SNU avec Gabriel Attal, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse. Par cet acte, elle a réaffirmé son adhésion aux principes de ce projet citoyen et s'est engagée à participer à la réflexion et à la mise



en œuvre de la phase pilote, tant avec les interlocuteurs nationaux qu'en accompagnement des associations de son réseau. La Fédération générale des PEP a participé à l'élaboration de contenus de formation des formateurs et encadrants, relevant ainsi le défi d'une coopération entre ceux-ci au-delà de leur culture professionnelle d'origine, qu'ils soient issus de l'Education nationale, des Armées ou de l'éducation populaire.

1
FAIRE PROGRESSER
LES IDÉES, LE DEBAT
ET L'ACTION PUBLIQUE
POUR UNE SOCIÉTÉ
INCLUSIVE



LE SNU, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le président de la République a inscrit le développement d'un Service national universel (SNU) comme une priorité de son mandat. Le SNU se définit comme une continuité de liens entre la jeunesse et la Nation, comme un temps fort dans la compréhension et le partage des valeurs de la République dans un parcours global d'accès à la citoyenneté et à l'engagement.

Ce parcours, débuté en classe de primaire dans l'enseignement moral et civique (EMC) se poursuit tout au long de la scolarité. Il s'appuie sur le SNU comme période de rencontre de l'Autre et d'exploration des engagements à venir, et peut se poursuivre dans le cadre du service civique, du corps européen de solidarité, dans la défense ou la sécurité civile. Il doit devenir obligatoire et accueillir toute une classe d'âge, soit 800 000 jeunes à

échéance de 2026.

Le SNU s'adresse à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 15 à 17 ans. Il vise à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, promouvoir la notion d'engagement et favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes. Le SNU n'est en aucun cas le rétablissement du service militaire, suspendu en 1997 : le dispositif vise à faire découvrir aux jeunes de nouveaux horizons, que ce soit en termes de territoires, de personnes, d'activités ou d'engagement. Une aventure inclusive et universelle pour donner aux jeunes les clés de leur avenir commun.

200 jeunes

DE 16 ANS ONT ÉTÉ ACCUEILLIS LORS
DU LANCEMENT DU SNU DANS
2 CENTRES PEP EN JUIN 2019

Dès la première vague qui s'est déroulée du 17 au 28 juin 2019, les associations PEP 65 et PEP 56, ont accueilli deux des treize centres SNU dans leurs centres de vacances ; la Fédération générale des PEP ancre ainsi cette première phase dans le champ de l'éducation populaire. Les premiers échanges marquent une haute satisfaction des jeunes, des encadrants et des formateurs ainsi que des deux associations PEP engagées. L'Injep (institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) est chargé de l'évaluation de la première phase de cohésion sociale du SNU. Après la réalisation de cette première phase et dans l'attente de l'évaluation de l'Injep, la Fédération

générale des PEP a pu définir le périmètre et sa forme d'engagement pour une deuxième phase et anticiper un cadre d'échanges avec la Mission SNU dans la perspective de négociation de la convention 2020.

A ce titre la Fédération générale des PEP est devenue membre permanent du conseil d'orientation des politiques de jeunesse (CO) auprès du Premier ministre.

• CONTRIBUTION DES ENFANTS À LA DÉFENSE DE LEURS DROITS

Le 20 novembre 2019, la Fédération générale des PEP a participé à la conférence du Parlement européen organisée dans le cadre du 30e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Pascal Vivarelli (administrateur fédéral, chargé des questions européennes) et Jean-Luc Puig de la Maison d'enfants à caractère social (Mecs) de Lézignan (PEP11), ont participé à la conférence du Parlement européen présidée par Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, David Sassoli, président du Parlement européen et la Présidente d'honneur de l'Unicef-Belgique, la reine Mathilde de Belgique. Ils accompagnaient un adolescent, venu porter la parole de tous les jeunes de la Mecs et des écoles de son territoire dans les réflexions sur les progrès réalisés depuis 30 ans pour les droits des enfants. Ils ont participé également aux travaux de rédaction du rapport alternatif sur le respect des droits des enfants initié par le collectif *Agir ensemble* pour les droits de l'enfant (AEDE), dont la Fédération générale des PEP est membre. Il a ainsi pu faire part en tant que jeune de l'aide sociale à l'enfance, de son expérience pour l'accès aux droits à l'éducation, aux loisirs, à la culture... Pour les PEP, il est important que les jeunes participent aux décisions qui les concernent. Ainsi la Fédération générale des PEP organise la mobilisation de son réseau pour que, dans chaque établissement, des groupes d'expression d'enfants soient organisés sur ce sujet. La remise du rapport alternatif du collectif AEDE au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies est prévue en 2020.

Pour les PEP, la contribution des jeunes à ce rapport traduit l'un des objectifs de son projet fédéral 2018-2022 qui est d'associer les citoyens à la prise de décisions qui les concernent. L'objectif pour les PEP est de transformer l'expérience vécue par ces jeunes en une compétence sociale et donc un vecteur d'émancipation. Les actions des PEP pour construire une société inclusive sont réellement construites pour et avec les enfants et les jeunes.

ERIC TOMSIK DIRECTEUR DU CENTRE D'ARTIGUES (65)



« Les centres de vacances d'Artigues en Hautes-Pyrénées, tout proches du Pic du Midi ont semblé à la Direction de la Jeunesse et des sports idéalement situés et adaptés pour expérimenter l'accueil des premières promotions de jeunes en Service national universel. C'est ainsi que nous avons participé à la formation d'une centaine de jeunes de 16 ans les deux dernières semaines de juin 2019. Trois cultures se sont mélangées pour la première fois— Il fallait oser !—: celles de l'Armée, de l'Éducation nationale et de l'éducation populaire, un vrai challenge que j'ai relevé avec enthousiasme. Le responsable du centre était un ancien colonel de l'Armée originaire de la région qui connaissait aussi le monde associatif. Les deux autres personnes étaient des enseignants, dont l'une pratique le ski de haut niveau dans la région également. Ensemble, nous avons créé un bon groupe, chacun ayant appris à travailler avec les autres de manière différente mais avec les mêmes objectifs. Ces jeunes, issus de toute la France et de tous milieux sociaux, étaient ravis. Nous n'avons eu que de bons retours malgré la densité de leurs journées, de 6h à 22h, et la multiplication des intervenants : pompiers, gendarmerie, armée, CPAM, ... Par exemple, la CPAM est intervenue sur le fonctionnement de la carte vitale, les pompiers ont appris les gestes de premier secours : des choses de la vie de tous les jours que personne n'apprend avant d'y être confronté réellement. Le SNU est une vraie réussite. Seul bémol selon moi, le nom « SNU », qui a encore une connotation un peu trop « militaire », sème la confusion dans l'esprit de beaucoup de jeunes qui croient pouvoir ensuite entrer dans l'Armée ou la Gendarmerie alors que le SNU n'a rien à voir avec un service militaire ».

1
FAIRE PROGRESSER
LES IDÉES, LE DÉBAT
ET L'ACTION PUBLIQUE
POUR UNE SOCIÉTÉ
INCLUSIVE



ÉCOLE INCLUSIVE

• PRÉSENTATION DE LA CONCERTATION ÉCOLE INCLUSIVE

La Fédération générale des PEP est historiquement engagée en faveur d'une école inclusive et fait partie de ses plus ardents promoteurs de longue date. Or, si la loi 2013 a bien décrété le principe de l'École inclusive, 2019 a été l'année d'une forte mobilisation de tous les acteurs pour examiner les conditions de sa réelle mise en œuvre sur tout le territoire. Le Gouvernement a donc réuni, début 2019, parents, professionnels, associations, administrations et collectivités locales au sein d'une concertation nationale, « Ensemble pour une école inclusive » dans laquelle la Fédération générale des PEP a engagé toutes ses forces vives aux côtés d'autres acteurs et partenaires, notamment au sein du CNCPH et de sa commission Éducation. Cette concertation a été menée conjointement par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, avec l'objectif de concrétiser l'intention et de faire réellement de l'École un service public d'éducation inclusif. Durant le premier semestre 2019, la Fédération générale des PEP s'est donc appuyée sur les expérimentations et initiatives à l'échelle de son réseau pour mieux transformer son plaidoyer en propositions concrètes. Elle a ainsi pu présenter près d'une dizaine de dispositifs et plateformes médico-sociales d'appui à l'inclusion scolaire

portés par son réseau, dans le cadre des groupes experts « coopérer dans l'école » et « dispositif second employeur ». Cette approche « terrain » constitue la vraie valeur ajoutée des PEP : toute initiative locale évaluée positivement nourrit la réflexion nationale au profit des personnes accompagnées au quotidien. Les PEP défendent une approche globale de la personne prônant une extension de l'inclusion à tous les services péri-éducatifs (temps péri-scolaire, loisirs) et à tous les enfants à besoins particuliers, qu'ils soient avec handicaps mais aussi les élèves « décrocheurs », ou relevant de l'aide sociale à l'enfance. L'École doit aussi faire une place et être attentive à tous ceux qui ont besoin d'un coup de pouce ou d'une pédagogie renforcée.

• COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

La coopération étroite avec le secteur médico-social, dont les PEP sont le premier opérateur national « tous handicaps » représente l'une des évolutions majeures annoncées lors de la concertation. Pour la Fédération générale des PEP, la diversité des modalités de scolarisation constitue la clé de voûte d'une réelle individualisation des réponses, aux attentes et besoins des élèves et de leur famille. Elle souligne donc l'importance de la mobilisation du secteur médico-social pour que **les apprentissages scolaires des enfants handicapés soient au cœur des préoccupations autant des professionnels de l'éducation**



891 ÉTABLISSEMENTS
GÉRÉS PAR LES PEP SUR TOUT LE
TERRITOIRE (IME, ITEP, IES, CAMSP,
CMPP, SESSAD, ...)

100 563
ENFANTS ET ADOLESCENTS
ACCOMPAGNÉS POUR TOUT TYPE DE
HANDICAP

que du médico-social ou des familles. De ce point de vue, il est incontestable que le réseau PEP, avec son maillage sur tout le territoire, est une véritable force d'innovation. La Fédération a également insisté sur la nécessité **d'inscrire tout enfant dans son établissement de référence** : une position qui n'a surpris personne puisqu'elle est défendue par les PEP depuis de nombreuses années. Ce sont les associations et les établissements du réseau PEP qui incarnent concrètement sur le territoire la mise en œuvre des principes déclinés dans la loi pour une école de la confiance en faveur d'une école inclusive sur l'ensemble du territoire : instauration du Service public de l'école inclusive, pôles inclusifs d'accompagnement localisé (Pial), équipes mobiles d'appui médico-social, (Émas). Ainsi plusieurs associations PEP ont contribué à ces travaux avec Sébastien Gatineau, chef de projet du secteur social et médico-social et de santé pour la Tête de réseau.

• DISPOSITIF SECOND EMPLOYEUR

Isabelle Monforte, alors Cheffe de projet Education-Loisirs de la Tête de réseau, a participé à ce groupe de travail avec Claire Saada coordinatrice du dispositif Optimus au sein des PEP 09. L'objectif de ce groupe était d'étudier les conditions de faisabilité et de modéliser un « dispositif second employeur » que le réseau porte déjà au travers de nombreux dispositifs d'appui à l'inclusion.

CLAIRE SAADA COORDINATRICE DU DISPOSITIF OPTIMUS AU SEIN DES PEP 09



« C'est avec grand plaisir que j'ai participé, à la demande d'Isabelle Monforte et de Sébastien Gatineau, chefs de projets de la Tête de réseau, aux travaux du comité de l'École inclusive. Même si c'est impressionnant de parler devant deux ministres, j'ai été très heureuse de mettre à l'honneur le travail des PEP 09 et d'incarner l'implication du réseau au sein de la Fédération générale des PEP qui travaille sur les questions sur l'inclusion depuis longtemps. Le 11 février 2019, je suis donc venue présenter aux ministres Sophie Cluzel et Jean-Michel Blanquer le dispositif OPTIMUS qui a bénéficié pendant 3 ans du soutien de la CAF de l'Ariège. A l'origine, OPTIMUS vient de la demande d'une maman qui en 2012 souhaitait que son enfant puisse bénéficier des animations extra scolaires comme tous les autres enfants. C'est d'ailleurs elle qui a baptisé le dispositif ainsi. Les PEP 09 ont donc mis en place des « appuis mobiles » à l'inclusion en milieux ordinaires sur les temps péri- et extra-scolaires : centres de loisirs et crèches. Ce dispositif a fait intervenir des salariés des PEP 09, et a également permis à des AVS d'intervenir au-delà du périmètre scolaire, d'où la dénomination « second employeur ». Nous avons en effet pris conscience très tôt que l'accueil d'enfants en situation de handicap nécessitait de renforcer les ressources humaines, du moins le temps que les équipes s'habituent à l'enfant. L'important est de savoir comment on l'inclut, et non comment on s'en occupe en dehors de la société »

Avec 15 participants, ce groupe a totalisé 9 heures de travaux dans 3 auditions entre décembre 2018 et février 2019, dont la présentation de services salariant des accompagnants sur les temps péri- et extra-scolaires. En particulier, les associations second employeur des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ont été auditionnées dont le Service expérimental d'accompagnement péri- et extra-scolaire des PEP 09 qui mobilise des financements de la CAF (Fonds publics et territoires) et de la DDCS (Fonjep).

En juillet 2019, un comité de suivi de l'École inclusive a été mis en place, auquel la Fédération participe assidûment en la personne de sa présidente, Dominique Gillot, et du vice-président du secteur des politiques sociales, médico-sociales et de santé, Dominique Quinchon, assistés du chef de projet, Sébastien Gatineau. Lors de la

PHILIPPE BONNET

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE PLURI-ASSOCIATIF (GPA) NOUVELLE AQUITAINE QUI REGROUPE 5 ASSOCIATIONS DONT LES PEP 79 ET LES PEP 16.



« En janvier et février 2019, j'ai participé à plusieurs réunions du groupe de travail piloté par le CNCPH à Paris dans le cadre de la concertation pour une école inclusive. Le GPA prône une approche globale de la personne et de ses difficultés dans un esprit bienveillant et pluridisciplinaire : pédagogique, éducatif, thérapeutique, social. Nous avons présenté au sein du groupe national « ensemble pour une école inclusive » nos unités d'enseignements externalisées sur le modèle « allemand » que nous souhaitons mettre en place sur le territoire dans le cadre des PIAL. Ces unités ont été conçues pour des enfants autistes et pourraient se généraliser à tout type de handicap. Ces unités d'enseignement ou classes externalisées accueillent 8 enfants. Intégrées pour le moment dans les IME, l'objectif est de les faire revenir dans l'école pour faciliter l'inclusion. Nous proposons un dispositif souple et adaptable, qui permet de travailler sur tous les champs de l'autonomie dans une démarche d'intégration à tous les niveaux. Inspirée du modèle allemand l'idée est de faire la classe le matin et d'organiser des activités l'après-midi, (culture/sport/ accès à l'insertion professionnelle) en lien avec l'école. Nous concentrons nos efforts en particulier sur le second degré car nous avons constaté des difficultés à ce niveau-là. Or, si les élèves n'y ont pas accès, ils n'accèdent pas de fait, à la certification, donc au travail, à l'empowerment, etc. Pour faciliter leur inclusion au maximum, nous considérons donc leur parcours global : enseignement mais aussi accès au sport, aux loisirs, à la culture, avec des passerelles entre les différents secteurs des PEP ».

journee d'installation de ce comité, Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel ont effectué un bilan des mesures mises en œuvre lors de la rentrée 2019. La Fédération générale des PEP en a salué les évolutions positives dont le rôle des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) qui permettent un renforcement de la logique de service à la personne, et non plus de réponse ponctuelle à la demande. La Fédération a également approuvé la volonté du comité de mettre en œuvre un système d'information dédié avec des indicateurs spécifiques de suivi de manière à mesurer les progrès de cette coopération entre les professionnels de l'Éducation nationale et ceux du secteur médico-social et de déployer des unités d'enseignement externalisées (UEE).

BIENTÔT UNE ÉCOLE INCLUSIVE POUR CONSTRUIRE LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN : DES CHIFFRES 2019 ENCOURAGEANTS*

En 2019, le nombre d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire a augmenté de 7 % en un an.

Depuis l'adoption de la loi de 2005, le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis à l'école a triplé, passant de 118 000 en 2006 à près de 361 500. Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) et les équipes mobiles ont été déployés sur une grande partie du territoire.

Les cellules d'écoute ont été saisies pas moins de 15 000 fois et 18 000 rendez-vous ont été pris entre les familles, les enseignants et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

87 % des élèves handicapés sont scolarisés à temps plein.

Malgré les augmentations importantes des besoins d'accompagnants, le nombre d'élèves en attente d'un accompagnant a été divisé par deux entre 2018 et 2019 (4 % contre 8 %) permettant l'accueil de 50 000 élèves supplémentaires à la rentrée 2019.

À la rentrée 2019, 84 % des accompagnants bénéficient d'un contrat de 3 ans.

*Source : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

1
FAIRE PROGRESSER
LES IDÉES, LE DÉBAT
ET L'ACTION PUBLIQUE
POUR UNE SOCIÉTÉ
INCLUSIVE

PETITE ENFANCE



• REFONTE DU CADRE NORMATIF DES MODES D'ACCUEIL ET RÉFÉRENTIEL BÂTIMENTAIRE

Une des conséquences vertueuses de l'action proactive des PEP auprès des tutelles et de sa participation aux différents comités ministériels ou interministériels est sa capacité d'alerte des pouvoirs publics lorsque les mesures envisagées ne lui paraissent pas aller dans le sens de ses engagements. Ainsi, dès le 18 avril 2019, la Fédération générale des PEP a fait part de ses inquiétudes sur les effets induits par les ordonnances annoncées touchant une évolution envisagée de la réglementation des modes d'accueil des jeunes enfants. En effet, la Fédération pointe le risque d'abaissement des taux d'encadrement, de modification du ratio entre les professionnels qualifiés et les professionnels diplômés (aujourd'hui seuls formés au développement du jeune enfant) et la réduction de la superficie minimale des locaux. Plutôt qu'une améliora-

tion, la Fédération générale des PEP y voit une dégradation des conditions d'accueil des enfants à besoins spécifiques et recommande particulièrement une démarche de mise en cohérence des politiques publiques. La Fédération générale des PEP est donc intervenue auprès de la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale) du Ministère des Solidarités et de la Santé, apportant son expertise transversale dans le champ de la petite enfance et mobilisant son réseau d'associations, de professionnels, de militants et ses partenaires, obtenant le principe d'une concertation nationale de tous les acteurs œuvrant dans ce champ d'activité. Cette concertation, « Un cadre plus simple pour une offre d'accueil plus riche - Travaux de simplification du cadre normatif applicable aux modes d'accueil du jeune enfant », a abouti en juillet 2019 au projet d'ordonnance en application de l'article 50 de la loi Essoc portant simplification du cadre normatif des modes d'accueil du jeune enfant dont les EAJE (établissement



AVRIL 2019 : RAPPORT DU HCFEA SUR LE PILOTAGE DE LA QUALITÉ AFFECTIVE, ÉDUCATIVE ET SOCIALE DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Lors de la sortie du rapport du HCFEA, la Fédération générale des PEP fidèle à ses engagements de toujours en faveur de l'enfance et de la petite enfance mobilise son réseau pour une mise en œuvre de qualité de ses orientations et invite vivement le Gouvernement à suivre les recommandations du Haut-conseil. La Fédération générale des PEP se félicite en particulier de l'approche holistique de l'enfant qui a été adoptée dans ce rapport et qui milite pour une nécessaire et constante prise en compte de la globalité des besoins des jeunes enfants. A ce titre, elle partage plusieurs recommandations du rapport, et notamment :

- La place pleine et entière à accorder aux familles dans le suivi des dispositifs d'accueil des jeunes enfants.
- Au minimum, pour tous les enfants le maintien des taux d'encadrement actuels, indispensable pour un accueil de qualité, avec un renforcement des dispositifs inclusifs.
- Son attachement à une formation professionnelle continue des personnels, pour laquelle, le rapport a le mérite de formuler des pistes d'amélioration concourant à une meilleure reconnaissance des métiers de la petite enfance.
- L'importance d'une meilleure continuité à assurer entre la petite enfance et l'école maternelle.

d'accueil du jeune enfant). La Fédération générale des PEP s'est déclarée favorable à l'inscription de la « Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant » dans la loi, permettant ainsi de fixer un cadre général de qualité et de proposer un ensemble de règles stables.

S'appuyant sur les échanges qu'elle a eus avec les acteurs de terrain de son réseau, la Fédération générale des PEP défend l'accueil de tous les enfants quelles que soient, le cas échéant, leurs particularités, et favorise les possibilités tant de repérage précoce des situations de handicap que d'accompagnement des besoins éducatifs particuliers. Elle s'est aussi inspirée des travaux menés en parallèle avec le Ministère de l'Éducation nationale et le HCFEA (Haut-conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge).

Dans ce cadre, la Fédération générale des PEP a mobilisé son réseau et son partenaire national, l'association Une souris verte pour identifier les conditions d'accueil des différents types de handicap dans les EAJE. La Fédération générale des PEP a publié un certain nombre de préconisations concrètes dans un document intitulé « Référentiel bâtiminaire – Établissements d'accueil du jeune enfant » portant sur les références bâtiminaires, conditionnant l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap dans des espaces collectifs de droit commun. Il comporte notamment des recommandations concernant les surfaces utiles par enfant (m²) en fonction des différents espaces.


17 000

**JEUNES ENFANTS ACCUEILLIS DANS
L'ENSEMBLE DES STRUCTURES PEP
DESTINÉES À LA PETITE ENFANCE,
TOUS SECTEURS
CONFONDUS**

**DONT 4 200
ISSUS DE FAMILLES EN DIFFICULTÉ
SOCIALE**

**• ACCUEIL DES TOUT-PETITS DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES**

Depuis près de 10 ans, les PEP s'investissent dans le domaine de la petite enfance en lien avec leurs valeurs et leur vision de l'éducation. Toutes les structures PEP destinées à la petite enfance peuvent avoir un nombre de places réservées pour les enfants en situation de handicap et accueillent tous les enfants, quels que soient leurs besoins spécifiques, identifiés ou non. Elles peuvent être adossées à des structures spécialisées ou en lien avec des dispositifs d'appui à l'inclusion, tels que les pôles ressources. Les équipes sont alors étayées par des professionnels spécialisés qui travaillent en étroite partenariat avec les structures qui suivent ces enfants : Centre d'action médico-sociale précoce (Camps), Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad), Services hospitaliers, Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (Safep).

A l'occasion de la publication des données de référence sur l'état et l'évolution de l'accueil du jeune enfant en France de l'Observatoire national de la petite enfance (Onape), La Fédération générale des PEP a inscrit à son programme de travail pour l'année 2020 la production d'un positionnement politique PEP fort pour la petite enfance. En effet, malgré les évolutions positives, l'offre d'accueil demeure toujours en-deçà des besoins des familles. En particulier, les places proposées par les structures collectives bénéficiant d'un financement de la branche Famille par le biais de la prestation de service unique seraient 69 500 à être situées dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), ce qui représente 17 % des places offertes par ces équipements. Ce nombre serait en recul de 400 places par rapport à 2017.

PROTECTION DE L'ENFANCE



AUDITION DES PEP PAR BRIGITTE BOURGUIGNON POUR SON RAPPORT

La nomination d'Adrien Taquet comme secrétaire d'Etat à la Protection de l'enfance au printemps 2019 en est la marque. La Fédération générale des PEP s'est impliquée dans les concertations préfigurant la définition de cette politique publique, notamment en ayant mobilisé un groupe d'expertise « Maisons d'enfants à caractère social (Mecs) - Protection de l'enfance - Mineurs non-accompagnés (MNA) » pour participer aux auditions préparatoires au rapport « La République doit être une chance pour tous » de Brigitte Bourguignon, alors présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Dans ce rapport remis au Premier ministre Edouard Philippe, 40 recommandations ont été formulées pour un « accompagnement sur-mesure » des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Parmi celles-ci Brigitte Bourguignon propose d'ouvrir à tous le « contrat d'accès à l'autonomie », mesure que les PEP défendent. La dimension interministérielle et inclusive de la politique de protection de l'enfance est promue par la Fédération générale des PEP.

1
FAIRE PROGRESSER
LES IDÉES, LE DÉBAT
ET L'ACTION PUBLIQUE
POUR UNE SOCIÉTÉ
INCLUSIVE

EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



• L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS FACTEUR D'INCLUSION

Membre du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), la Fédération générale des PEP participe pleinement depuis 2018 à la mise en œuvre des actions de la stratégie pour l'emploi des personnes en situation de handicap décidées dans le cadre de son Comité de suivi. Cette stratégie, portée par Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, Muriel Pénicaud, ministre du Travail et Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, fixe neuf axes de travail et dix-sept leviers d'action. Son principal objectif est de développer les compétences des personnes handicapées et d'accroître la reconnaissance de ces compétences. Afin d'inciter les employeurs à recruter des personnes handicapées, la stratégie propose de valoriser les employeurs exemplaires et de s'appuyer sur la réforme de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) effective à partir du 1er janvier 2020. Elle comprend également tout un volet de simplification des démarches à destination des salariés et des employeurs en matière d'embauche et d'accès à l'information. Dans une logique de développement de l'accès à l'emploi ordinaire, la stratégie propose ainsi de fluidifier les passages du milieu protégé au milieu ordinaire, afin de garantir à la personne une solution adaptée à ses besoins et de faciliter les possibilités de retour, évitant les positions de non recours.





• DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le rapport du Conseil des Droits de l'homme de l'ONU sur l'application des droits des personnes handicapées en France est paru en mars 2019. Il met en lumière les avancées de la France en la matière, tout en soulignant les vives inquiétudes quant à la « mise à l'écart » des personnes handicapées dans notre société. Des vies poursuivies en marge d'une société allouant pourtant des « ressources financières et humaines considérables aux services aux personnes », mais en mettant l'accent sur la « prise en charge de l'incapacité alors que les efforts devraient converger vers une transformation de la société et du cadre de vie ».

Catalina Devandas-Aguilar, rapporteuse, émet donc une série de recommandations pour « aider le Gouvernement à transformer la société française » et la rendre pleinement inclusive. Parmi ces dernières, et non des moindres, la révision complète de la loi de 2005 afin de la rendre pleinement conforme aux dispositions de la convention internationale des droits des personnes handicapées. Fidèle à ses déclarations sur l'inexistence de « bons établissements », la rapporteuse préconise par ailleurs la fermeture des « institutions médico-éducatives existantes » et la scolarisation de « tous les enfants handicapés qui s'y trouvaient dans des établissements ordinaires » et plus largement, celle de tous les établissements pour personnes handicapées. Une désinstitutionnalisation assumée devant s'appuyer sur une programmation volon-

tariste du gouvernement, au profit d'une transformation de l'offre actuelle vers des services de proximité.

Si cette orientation inclusive est partagée pleinement par les PEP, largement engagées en faveur d'une société inclusive, celles-ci demeurent néanmoins soucieuses de veiller à proposer une modulation et une gradation des réponses répondant aux attentes et aux besoins des personnes, avec comme principe fondamental, le libre choix de ces dernières.

• EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

A l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées de novembre 2019, la Fédération générale des PEP a rappelé son objectif de construire une société réellement inclusive, privilégiant la reconnaissance, la considération des aptitudes et les projets personnels sur la prévalence du handicap. La Fédération générale des PEP a ainsi largement communiqué sur ses innovations sur l'ensemble du territoire, de la formation à l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire. Ainsi, elle a valorisé des exemples remarquables en Côte d'Or, en Eure et Loir et en Corrèze.

A Dijon, les PEP CBFC proposent ainsi aux jeunes accompagnés par le dispositif IME-Sessad, un ensemble de services mutualisés allant de l'externalisation d'unité d'enseignement en CFA « ordinaire », à la formation



200 DUOS FORMÉS DANS LES ASSOCIATIONS ET LA TÊTE DE RÉSEAU PEP

professionnelle inclusive, à l'instar de l'ouverture de la brasserie « Traits d'Union » qui est aussi un lieu de formation pour des jeunes de 16 à 20 ans. Les apprenants sont dans le monde du travail, avec ses exigences, ses difficultés et son accompagnement... conditions d'un apprentissage épanouissant porteur de réussite. Une offre globale et inclusive complétée par un self-restaurant situé en plein cœur de la zone d'activité de Valmy et étayée par le déploiement du dispositif d'emploi accompagné en milieu ordinaire de travail.

A Lucé, l'Esat Hors Murs des PEP 28 favorise l'insertion sociale et professionnelle au sein d'un réseau d'entreprises partenaires : restauration collective, entretien des bâtiments et des espaces verts..., et s'insère dans une offre inclusive plus large intégrant notamment un dispositif d'emploi accompagné.

Le CFA inclusif des PEP 19, met en place un parcours de vie inclusif : de l'apprentissage à l'emploi et au maintien dans l'emploi. Grâce à un accompagnement et un encadrement personnalisés, les jeunes sortant d'instituts médico-éducatifs, (ou de classe de Segpa ou d'Ulis) peuvent obtenir un diplôme ou un certificat de compétences : CAP agricole jardinier-paysagiste, CAP agent polyvalent de restauration.... Une offre inscrite dans une dynamique inclusive globale, appuyée notamment sur Cap emploi et le service d'aide au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés des PEP 19, aujourd'hui largement essaimée en Nouvelle-Aquitaine, où quatre associations PEP portent maintenant ce type de CFA.

• PARTICIPATION AU DUODAY



Les PEP se mobilisent chaque année activement pour faire de cette journée européenne une véritable journée de dynamique

volontariste en faveur de l'emploi inclusif et de mixité des publics. Une mobilisation importante dans une démarche qui entre en adéquation avec le projet collectif de transformation sociale pour une société inclusive et solidaire des PEP. Le 16 mai 2019, à l'occasion de la quatrième édition du DuoDay©, la Fédération générale des PEP s'est donc engagée pleinement pour soutenir cette opération et deux cents duos ont été composés au sein des différentes structures des associations PEP sur tout le territoire. La Tête de réseau a accueilli deux personnes en situation de handicap, une assistante communication ainsi qu'une assistante polyvalente. De nombreux contacts tissés à cette occasion donnent des perspectives de travail pour poursuivre la démarche tout au long de l'année.

Pour rappel, l'opération DuoDay©, portée depuis 2016 par l'association Algeei sur le territoire lot-et-garonnais, a été déployée cette année à l'échelle nationale sous l'impulsion de Sophie Cluzel, en partenariat avec certains grands réseaux dont celui des PEP (la Fédération générale des PEP est membre du comité de pilotage national). Le DuoDay© est un dispositif simple : une entreprise, une administration, une association ou encore une institution permet le temps d'une journée, de constituer des duos entre ses collaborateurs volontaires et des personnes en situation de handicap. L'objectif est à la fois de valoriser les compétences des personnes en situation de handicap, de favoriser les échanges entre employeurs, personnes en situation de handicap et professionnels de l'insertion.

NOUVELLE APPROCHE DES POLITIQUES PUBLIQUES

1,3 million

DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES CHAQUE ANNÉE

23 500

EMPLOIS
DIRECTS ET INDIRECTS DANS LES
TERRITOIRES URBAIN, PÉRI-URBAIN ET
RURAUX

+ 21%

D'ACTIVITÉ EN 5 ANS



1

FAIRE PROGRESSER
LES IDÉES, LE DEBAT
ET L'ACTION PUBLIQUE
POUR UNE SOCIÉTÉ
INCLUSIVE



L'intervention systématique auprès des décideurs publics a permis d'intensifier la visibilité des PEP comme acteurs innovants et de légitimer l'expertise du réseau sur ses champs d'intervention.

A l'occasion du Salon des Maires le 21 novembre 2019, les PEP ont réaffirmé leur rôle de partenaires pour la co-construction et le déploiement de politiques publiques innovantes et de proximité. Les PEP ont rappelé que leur utilité sociale ne se limite pas aux seuls usagers ou bénéficiaires de leurs interventions : tous les citoyens des territoires sont concernés. Le projet des PEP pour une société solidaire et inclusive où chacun trouve sa place passe par la mobilisation et la participation des citoyens agissant ainsi pour une véritable transformation sociale intégrant l'adhésion à la transition écologique partagée

et solidaire. Les PEP s'inscrivent ainsi en partenaires majeurs des élus locaux en s'engageant dans une approche territoriale pour répondre aux besoins sociaux, pour développer la cohésion sociale et pour créer des emplois.

**• UN NOUVEL INTERLOCUTEUR :
L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES-ANCT**

L'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) est le fruit de la fusion de trois anciennes agences : le Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET ex-Datar), l'Épaveca (aménagement des espaces) et l'Agence du numérique. Son périmètre d'action est vaste et englobe la politique de la ville, la gestion des fonds européens, les champs de la petite enfance, de l'éducation, du numérique... Elle vient en appui des collectivités territoriales et des porteurs de projets pour mettre en œuvre les projets locaux en lien avec les politiques publiques nationales. La Fédération générale des PEP bénéficiant d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec le CGET qui s'est terminée le 31 décembre 2019, l'ANCT est donc son nouvel interlocuteur.

L'objectif du Gouvernement est de doter les territoires d'un outil fort pour leur permettre de faire face aux nouveaux défis. La Fédération générale des PEP sera partie prenante de cette dynamique pour répondre aux besoins des habitants sur les territoires et œuvrer pour une société inclusive, répondant aux problématiques de justice sociale et d'accès aux droits des citoyens.

**• LES CENTRES DE VACANCES AU CŒUR DE LA
DYNAMIQUE DES TERRITOIRES**

Le colloque 2019 de l'Union nationale des associations de tourisme social (Unat) s'est déroulé le 28 novembre à Paris. Il a réuni plus de 150 professionnels des colonies de vacances et des accueils collectifs de mineurs, des experts de l'économie sociale et solidaire et les pouvoirs publics autour de tables rondes, reportages et ateliers sur le rôle des centres de vacances sur les territoires. Il avait pour thème « Les centres de vacances : au cœur de la dynamique des territoires ». Ce fût l'occasion pour la Fédération générale des PEP, qui en la personne d'Agnès Bathiany assure la vice-présidence de l'Unat, de rappeler que dans une société où l'accès aux vacances reste un défi, les centres de vacances participent au vivre-ensemble et au faire-ensemble. Ils sont pour les territoires des acteurs dynamiques et indispensables à leur attractivité. Ce colloque a notamment permis aux acteurs de

ERIC MARIANNE
DIRECTEUR DU CENTRE DU PORTEAU
DES PEP 85



« Les centres de vacances ont aussi un rôle économique et social sur leur territoire. Il est important pour les acteurs du tourisme social et solidaire comme les PEP de prendre conscience du poids de notre contribution à la vie des stations touristiques et de valoriser notre capacité à innover pour dynamiser les territoires. Notre centre développe des activités toute l'année, sur un territoire à forte saisonnalité touristique et situé entre deux importantes stations balnéaires (Les Sables d'Olonne et La Tranche-sur-Mer). Notre enjeu était de passer d'un public touristique à un public annuel pour rester ouverts toute l'année. Nous nous sommes donc rapprochés des acteurs du tourisme local et avons mis en place un partenariat avec l'école de surf. Cela a augmenté l'activité du centre, pérennisé l'activité hors-saison et donc permis l'embauche d'un CDI pour l'école de surf et des salariés à temps plein au centre. Si nous restons ouverts toute l'année, les commerces et activités locales comme les petits musées sont incités à faire de même. Cet ancrage très fort dans la commune nous permet aussi de peser plus pour s'adresser au maire et aux partenaires locaux. L'accueil d'adultes ou de jeunes en situation de handicap sur le centre a également conduit le moniteur de surf à se former à la pratique adaptée, le projet inclusif mis en œuvre par le centre du Porteau contribue ainsi à faire évoluer les représentations de la différence sur ce territoire ».

Extrait du reportage vidéo « Les centres de vacances, au cœur de la dynamique des territoires » présenté au colloque UNAT le 28 novembre 2019.



1
FAIRE PROGRESSER
LES IDÉES, LE DEBAT
ET L'ACTION PUBLIQUE
POUR UNE SOCIÉTÉ
INCLUSIVE

CHIFFRES-CLEFS PEP

En 2019, 90 000 enfants sont partis en classes de découvertes avec les PEP. Les classes de découvertes se déroulent dans les centres PEP avec des professionnels permanents qui assurent la mise en place d'activités pédagogiques et éducatives pour apprendre autrement et mettre en application les savoirs scolaires. Ce savoir-faire est reconnu aussi bien par les enseignants que les enfants (en 2019, pour 98 % des enseignants, la classe de découvertes a répondu à leurs attentes). Cette expertise a contribué à étayer en 2020 pour étayer les propositions des PEP pour le programme « vacances apprenantes ».

Les PEP qui gèrent 67 centres de vacances ont permis en 2019 à plus de 15 000 enfants de partir en colonie de vacances (sportives, culturelles, scientifiques...). L'enquête de satisfaction nationale 2019 a montré que plus de 91 % des enfants étaient satisfaits de leurs séjours et que dans le même temps, 91,2 % des parents ont trouvé le séjour bénéfique ou très bénéfique pour leurs enfants : autonomisation, découverte de nouveaux territoires...

l'éducation populaire et du tourisme social, de démontrer qu'ils continuent d'apporter des réponses concrètes aux enjeux actuels de notre société, réaffirmant l'utilité sociale des centres de vacances dans leur environnement.

• LES PEP PARTICIPENT AU CONSEIL D'ORIENTATION DES POLITIQUES DE JEUNESSE

Les PEP participent depuis 2019 au Conseil d'orientation des politiques de jeunesse. Ce conseil consultatif est placé auprès du Premier ministre et est chargé de créer de la cohérence et de la transversalité dans les politiques publiques concernant les jeunes. Le COJ a trois missions principales : il peut être consulté sur les projets législatifs ou réglementaires en rapport avec la jeunesse et examiner toute question d'intérêt général en matière de politique de jeunesse, il peut adresser au Gouvernement des propositions afin d'améliorer la situation des jeunes et il doit rendre chaque année un rapport d'activité à celui-ci.

• LES PEP ONT COLLABORÉ AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DES MÉTIERS

Attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie

En octobre 2019, Myriam El Khomri, ancienne ministre du Travail, a remis à Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé son rapport intitulé « Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du

grand-âge et de l'autonomie 2020-2024 ». Ce plan doit mobiliser dans la mise en œuvre des propositions du rapport El Khomri l'ensemble des acteurs de l'accompagnement professionnel des personnes en déficit ou en perte d'autonomie, du fait de leur avancée en âge mais également en raison d'un handicap ou de problèmes de santé, pérennes ou non. La Fédération générale des PEP s'inscrit pleinement dans cette démarche qui vise, enfin, une mobilisation générale pour le renouveau des métiers du grand âge et de l'autonomie, face au vieillissement de la population et au désir de plus en plus affirmé des personnes concernées de rester maîtresses de leur parcours de vie, chez elles. Ce rapport, qui présente un diagnostic incontestable (déjà établi par les rapports Gillot, Vidal, Libault), devrait déboucher sur des simplifications et des inscriptions financières indispensables et conséquentes, voire un texte de loi fondateur, dans le cadre de la création du 5^e risque de la sécurité sociale, porté par Brigitte Bourguignon, nommée ministre déléguée à l'Autonomie en juillet 2020. La Fédération générale des PEP propose de mettre ses expertises au service de la dynamique portée par ce projet tant attendu.

• LES PEP ONT COLLABORÉ AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DES MÉTIERS DU SECTEUR DE L'ANIMATION

La Fédération générale des PEP fait partie des acteurs importants de la branche animation et à ce titre participe aux travaux du Club RH du CNEA (Conseil national des employeurs d'avenir) qui regroupe une vingtaine d'acteurs de la branche de plus de 50 salariés. Les travaux du Club sont surtout axés sur la veille juridique, la compréhension et l'orientation des évolutions réglementaires et la proposition d'outils aux acteurs de la branche. En décembre 2019, le CNEA a organisé un forum RH sur la thématique des nombreuses ouvertures de la loi pour choisir son avenir professionnel notamment sur proposition de la Fédération générale des PEP.

• LES PEP RECONNUES PAR LA CNAF COMME PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE

En s'engageant auprès de nouveaux partenaires, les PEP sont reconnues comme un des principaux acteurs de la branche Famille de la sécurité sociale. En 2019 elle a été éligible à signer une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2019-2023 en tant que Tête de réseau avec la Cnaf pour la première fois de son histoire.





L'HUMAIN AU CŒUR DES ACTIONS SOLIDAIRES

LES PEP INITIATRICES ET ACTRICES DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE D'UNE APPROCHE GLOBALE DES PERSONNES

La véritable force des PEP tient dans la capacité d'innovation et d'expérimentation de son réseau à l'échelle locale. Au cours de l'année 2019 et début 2020, la dynamique fédérale enclenchée depuis deux ans, qui repose sur la mobilisation de tous les secteurs d'activité de manière transversale accompagnée d'un pilotage de la Tête de réseau (TDR), a prouvé son efficacité, le point d'orgue ayant été atteint lors de la crise du Covid et du confinement. La participation des personnes issues du réseau aux différents groupes de travail externes ou internes pilotés par la Tête de réseau ont en effet donné corps à la volonté de créer des mobilisations des professionnels des différents secteurs sur le terrain, capables d'accompagner les parcours de vie des personnes dans leur globalité.

Ce deuxième chapitre aborde le bilan de l'année 2019 au travers de thématiques transverses aux différents secteurs d'activité, illustrant à la fois une nouvelle façon de travailler collectivement de la part des associations, en prenant appui sur des projets précis (sans pour autant viser l'exhaustivité) qui incarnent le projet fédéral.

Ainsi, l'année 2019 a-t-elle d'abord été marquée par les avancées majeures en faveur de l'école inclusive que les PEP portent dans leur ADN depuis toujours. Plusieurs axes de travail, aux côtés des partenaires et autres acteurs de l'éducation inclusive, ont été présentés lors de la concertation nationale « Ensemble pour une école inclusive ». Ces dispositifs ont été co-élaborés dans des groupes de travail ou largement inspirés de dispositifs existants au sein du réseau PEP. Plus largement, le réseau

s'est fortement engagé dans la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisé, du « plan Mercredi » et de « Devoirs faits ».

En ce qui concerne l'accès aux loisirs pour tous, l'expérimentation de pôles ressources sur le territoire a continué. Plusieurs associations PEP ont pu développer leurs initiatives et les essayer auprès d'autres membres du réseau. Les PEP se sont également engagées dans le déploiement de la stratégie nationale de protection de l'enfance initiée par le Gouvernement et plus globalement dans la lutte contre les inégalités éducatives, affectives, et le manque de considérations du devenir des enfants et adolescents confiés à la protection de l'enfance.

Enfin, 2019 fut l'occasion de tirer un premier bilan de la convention qui lie les PEP au ministère de la Culture : un bilan très positif, au vu des nombreux projets qui se sont déroulés partout sur le territoire.

POUR RAPPEL, LE PROJET FÉDÉRAL DE 2018-2022 DÉFINIT 3 SECTEURS D'ACTIVITÉ :

- **Politiques Éducatives Vacances
Loisirs Culture (PEVLC)**
- **Politiques Sociales Medico- Sociales
et de Santé (PSM2S)**
- **Politiques Éducatives Sociales
de Proximité (PESP)**

2
L'HUMAIN AU CŒUR
DES ACTIONS SOLIDAIRES
FAVORISER UNE
APPROCHE GLOBALE
ET TRANSVERSALE

EDUCATION POUR TOUS



• MOBILISATION DU RÉSEAU PEP POUR CONTRIBUTER À LA CRÉATION DES OUTILS DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

La Fédération générale des PEP s'est félicitée que l'École inclusive soit au cœur de la loi elle-même, inscrivant un nouvel article dans le code de l'éducation, créant un « service public de l'école inclusive » qui oblige l'ensemble des acteurs, et qu'elle ait constitué un thème central à la rentrée 2019. Outre leur mobilisation active pour l'inscription du principe d'une école inclusive dans la loi de refondation de l'école en 2013, les PEP ont en effet participé à la définition des mesures mises en œuvre à la rentrée scolaire de 2019.

Il s'agit pour les PEP d'une étape déterminante pour accompagner la marche vers l'École inclusive, qui doit également mobiliser le secteur médico-social et ses professionnels dans une véritable démarche de coopération territoriale. L'expertise du secteur médico-social est en effet fortement attendue par les ministres pour arriver à une transformation complète de l'école, notamment dans le domaine de la formation des accompagnants à la scolarité et des enseignants. Ainsi, un certain nombre de mesures et de dispositifs ont été mis en place ou renforcés :

- Formation des enseignants à l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- Formation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ;
- Mise en place de pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)
- Création d'équipes mobiles médico-sociales diverses, adossées à la mise en œuvre de l'École inclusive.

Il reste à obtenir l'intégration des CMPP dans les Pial, tel que l'a formulé, avec l'assentiment des ministres, la présidente de la Fédération au Comité de suivi de juin (avant les vacances suivant le déconfinement et préparant la rentrée 2020).

INCLUSION DANS L'ÉCOLE

177 000 élèves accompagnés en septembre 2018 (+13 % par an), pour une évolution du nombre d'élèves en situation de handicap de 6 % par an. Chaque année 8 à 9 % des demandes d'AVS ne sont pas pourvues

Le delta entre la progression des demandes et celle du nombre des élèves pose la question de ces demandes et souligne la nécessité de transformer l'école.

100 000 accompagnants à temps partiel (environ 1500 à temps plein) dont 30 % en Parcours Emploi Compétences.

sources Éducation nationale 2018



LE DAME DES PEP 28 EN CHIFFRES

PLUS DE **150** ENFANTS ET
JEUNES ACCUEILLIS

55 JEUNES ONT INTÉGRÉ LE
DISPOSITIF À NOGENT-LE-ROTROU

96 ENFANTS À MAINVILIERS

La Fédération générale des PEP porte de nombreux dispositifs d'appui à l'inclusion scolaire sur les territoires. Certains d'entre eux ont pu être présentés dans le cadre des groupes experts « Coopérer dans l'école » et « Second employeur » lors de la concertation nationale « ensemble pour une école inclusive », comme par exemple le Dame des PEP 28, ce dispositif d'accompagnement médico-éducatif en cours d'essai sur la région Centre-Val de Loire a été présenté par l'ARS et l'inspection académique 28 : transformation des IME et Sessad en plateforme de service territorialisées.

Le Dame - dispositif d'accompagnement médico-éducatif des PEP 28

A ce titre les PEP d'Eure-et-Loir ont été sous les feux des projecteurs à la rentrée 2019 grâce à leur dispositif innovant qui a largement anticipé l'organisation médico-sociale attendue aujourd'hui. Les PEP 28 ont en effet développé dès 2015 le dispositif d'accompagnement médico-éducatif (Dame), un dispositif global d'accompagnement des parcours éducatifs et scolaires des enfants en situation de handicap. Ces derniers demeurent inscrits dans leurs établissements scolaires de référence comme le veut la loi, et bénéficient de l'action coordonnée des services de l'éducation nationale et du secteur médico-social. Ce dispositif pionnier est le produit d'une étroite collaboration entre le réseau PEP, l'Éducation nationale et le secteur médico-social. En créant le Dame, les PEP 28 proposent en effet une offre d'accompagnement individualisée en fonction des besoins et attentes des élèves, tout en étayant l'activité des établissements scolaires dans leur démarche inclusive.

Les équipes mobiles d'appui à la scolarisation - Émas

Le déploiement de ces PEP renforcés est par ailleurs appuyé par la création d'équipes mobiles d'appui à la scolarisation en juin 2019. Ce nouveau dispositif vise à améliorer

VINCENT MOREAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PEP 28



« L'enjeu est d'accompagner au plus près possible des enfants ou des jeunes. Il ne s'agit plus de faire venir les personnes vers un établissement, mais d'aller vers elles. Jusqu'à récemment, nous allions chercher les enfants ou les jeunes en taxi ou en car. L'idée est qu'aujourd'hui, ce soient les professionnels qui interviennent là où sont les enfants, de manière à ce que les interventions se fassent au plus près de leurs lieux de vie, en respectant leurs attentes. Nous avons développé le Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) (qui est plus spécialement destiné aux enfants présentant une déficience intellectuelle) en faisant évoluer le fonctionnement de nos IME et SESSAD vers un dispositif plus souple. Concrètement, ce dispositif permet d'accompagner la scolarisation des jeunes, directement au sein de leurs écoles de référence, en respectant leurs attentes et leurs besoins, par nature évolutifs. Nous faisons en sorte qu'ils soient obligatoirement inscrits dans leur école ou collège d'origine et qu'ils y soient le plus souvent possible au regard de leurs attentes et de leurs besoins. Cela ne veut pas dire qu'aujourd'hui ces jeunes passent 90% de leur temps dans leur école mais l'objectif est qu'à terme, on arrive à des solutions de ce type-là. En parallèle nous développons d'autres dispositifs complémentaires qui vont dans le même sens : aller vers l'enfant et non l'inverse. Ce qui s'opère actuellement est un véritable virage inclusif permettant de penser l'ensemble du champ éducatif, mais également de l'emploi, du logement, etc., comme un espace propice au vivre-ensemble et à la solidarité ».

Extrait de l'article « Une dynamique inclusive solidaire » paru dans Solidaires n°61 - Novembre 2019



30

**ASSOCIATIONS PEP MOBILISÉES
DANS LA MISE EN ŒUVRE DU
SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE
INCLUSIVE.**

la scolarisation des élèves en situation de handicap en plaçant les professionnels du secteur médico-social en appui des équipes pédagogiques et éducatives des établissements scolaires. L'enjeu à terme est que chaque établissement puisse faire appel à une équipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation. Les PEP ont été largement force de proposition auprès des ARS dans la constitution de ces dispositifs, afin de porter leur expertise auprès des établissements. Plus spécifiquement, les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), dont les PEP sont le premier gestionnaire associatif, ont tout particulièrement vocation à se mobiliser sur de tels projets. En effet, ces projets coïncident pleinement avec les préconisations d'évolution émises par la Fédération auprès des pouvoirs publics.

Au 30 juin 2020, dans un contexte où le déploiement de ce nouveau dispositif du service public de l'école inclusive a été fortement freiné par la gestion de la crise sanitaire, 23 associations se sont positionnées comme porteur ou partenaire d'une Émas (soit plus du tiers des associations PEP ayant une activité médico-sociale) et/ou d'un PIAL renforcé dans 23 départements (pour près de 30 % des territoires couverts par les associations pré-citées). Au total près de 30 associations se sont mobilisées à cette date dans la mise en œuvre du service public de l'école inclusive intégrant également la formation.

FABRICE BOUSQUET
DIRECTEUR DES IME PEP 01



« Au premier semestre 2019, j'ai participé à 4 réunions dans le cadre de la concertation sur l'École inclusive. La demande de la ministre Sophie Cluzel, au travers de la Fédération générale des PEP, était de partager des expériences novatrices. Même si l'impulsion politique est nécessaire, cela montre combien les acteurs de terrain sont forces de propositions avec leurs pratiques pertinentes, modélisables et duplicables. La question de l'inclusion de ces jeunes en situation de handicap peut être résolue le temps de leur scolarité, mais elle réapparaît parfois très violemment au-delà de leurs 16 ans lorsque l'école n'est plus obligatoire. J'ai pour ma part témoigné de ce que le secteur médico-social était en mesure de réaliser. A l'époque, je dirigeais deux IME pour les 6-20 ans. Dès 2013, nous avons souhaité une approche globale de leurs besoins en se basant sur le modèle des ITEP. Nous avons donc identifié et mis en place plusieurs prestations inclusives pour les 12 -20 ans sur tous les domaines dont l'accompagnement scolaire, mais aussi les loisirs, la culture, les sports, l'insertion professionnelle, le logement, qui vont de l'externalisation de plusieurs classes en collège et une en CFA, plus un atelier qui lui est adossé aux activités péri-scolaires et vacances. Notre objectif est d'accompagner ces jeunes globalement, leur permettant d'acquérir des compétences scolaires mais aussi professionnelles, ou sociales de manière à les intégrer plus tôt dans des cursus de droit commun (collèges, lycées professionnels, etc.). En réalité, l'école est un des éléments du mouvement inclusif. Le fait d'avoir embauché nous-même un enseignant de l'Éducation nationale par exemple a permis de faire des classes mixtes, sur le plan du handicap mais aussi social. Notre environnement, semi-rural, est en effet propice à un accueil bien traitant, ce qui a contribué à la réussite du projet et permis à ces jeunes d'occuper pleinement leur place dans la société. »

• NOUVEAUX DISPOSITIFS ÉDUCATIFS ET TERRITORIALISÉS

Périscolaire :

Plan Mercredi et Devoirs faits

La Fédération générale des PEP s'est très tôt engagée dans le portage d'actions péri- et extra-scolaires. La Tête de réseau a appuyé sans discontinuer son réseau dans le développement et la qualification des actions, avec, par exemple, l'édition d'un guide « Faire vivre son projet éducatif de territoire ». Or, avec le retour à la semaine de 4 jours et la suppression des TAP/NAP les actions péri- et extra-scolaires ont été remises en cause. La Tête de réseau s'est donc rapprochée de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) pour s'impliquer dans les travaux autour du Plan Mercredi et Devoirs faits et ainsi participer à la construction du site de référence du Ministère au service de tous les acteurs. Elle a mobilisé en continu son réseau pour accompagner la transition de manière volontariste vers ces nouveaux dispositifs.

Au cours de l'année 2019, l'appui au développement du Plan mercredi dans le réseau PEP s'est concrétisé par différentes actions associant les PEP à des opérateurs locaux sur certains territoires et associations partenaires.

Une formation de deux jours « Développer des accueils périscolaires Plan Mercredi » dédiée au développement du Plan Mercredi en partenariat avec les Ceméa a eu lieu en janvier 2019. Sept stagiaires issus de sept associations du réseau PEP ont participé à cette formation. Par ailleurs, la Fédération générale des PEP a également mobilisé ses propres pôles ressource handicap pour accompagner les acteurs dans l'accueil des personnes en situation de handicap dans les accueils du Plan Mercredi.

Le 18 février 2019 dans le cadre de la mission d'évaluation sur l'évolution de la mise en œuvre du dispositif « Plan mercredi » par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, la Fédération a été auditionnée par Frédéric Thomas, Inspecteur général de l'Éducation nationale, sur la situation de déploiement du Plan, l'état de développement du projet et les freins rencontrés sur les territoires.

CHIFFRES-CLEFS PEP

Les PEP comptent aujourd'hui plus de 200 accueils de loisirs sans hébergement (extrascolaire) et accueils de loisirs associés à l'école (périscolaire). Le respect du rythme de l'enfant, l'implication des parents, l'apprentissage de la vie en collectivité mais aussi l'inclusion des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers sont au cœur du projet éducatif des PEP afin de favoriser la continuité éducative pour tous.

Sur l'ensemble du réseau PEP, 10 013 enfants en situation de handicap sont accueillis dans des activités de loisirs ordinaires avec leurs pairs (81 774 enfants), en ALSH ou sur d'autres types d'activités (Iudobus, ateliers scientifiques, pratiques culturelles...)

Cités éducatives



En 2019, les Cités éducatives comptent parmi les grandes priorités des Ministres de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et de la Cohésion des Territoires. De fait,

elles ont figuré dans les priorités de la CPO de la Fédération avec l'Éducation nationale. Dès la fin de l'année 2019, la Fédération générale des PEP devient « partenaire officiel des Cités éducatives » et encourage vivement le réseau à s'engager partout sur le territoire dans les dispositifs partenariaux locaux. Le label Cités éducatives est en effet attribué à 80 quartiers prioritaires de la politique de la ville et doté d'un budget de 100 millions d'euros jusqu'en 2021, dès lors que s'associent tous les acteurs de la réussite éducative. Toutes les associations du réseau PEP concernées par ces territoires ont invitées à



LE LABEL « PLAN MERCREDI »

Créé pour établir un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires, ce label permet aux collectivités de mettre en avant des activités périscolaires de qualité. Pour les familles, il permet de garantir la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Sur le site internet « Plan mercredi » du Ministère, la Fédération Générale des PEP est aujourd'hui référencée comme structure d'appui au développement du Plan mercredi sur l'ensemble du territoire national.

se rapprocher des pilotes de l'Education nationale, de la politique de la ville et des collectivités pour s'inscrire dans la démarche des Cités éducatives, avec un triple objectif :

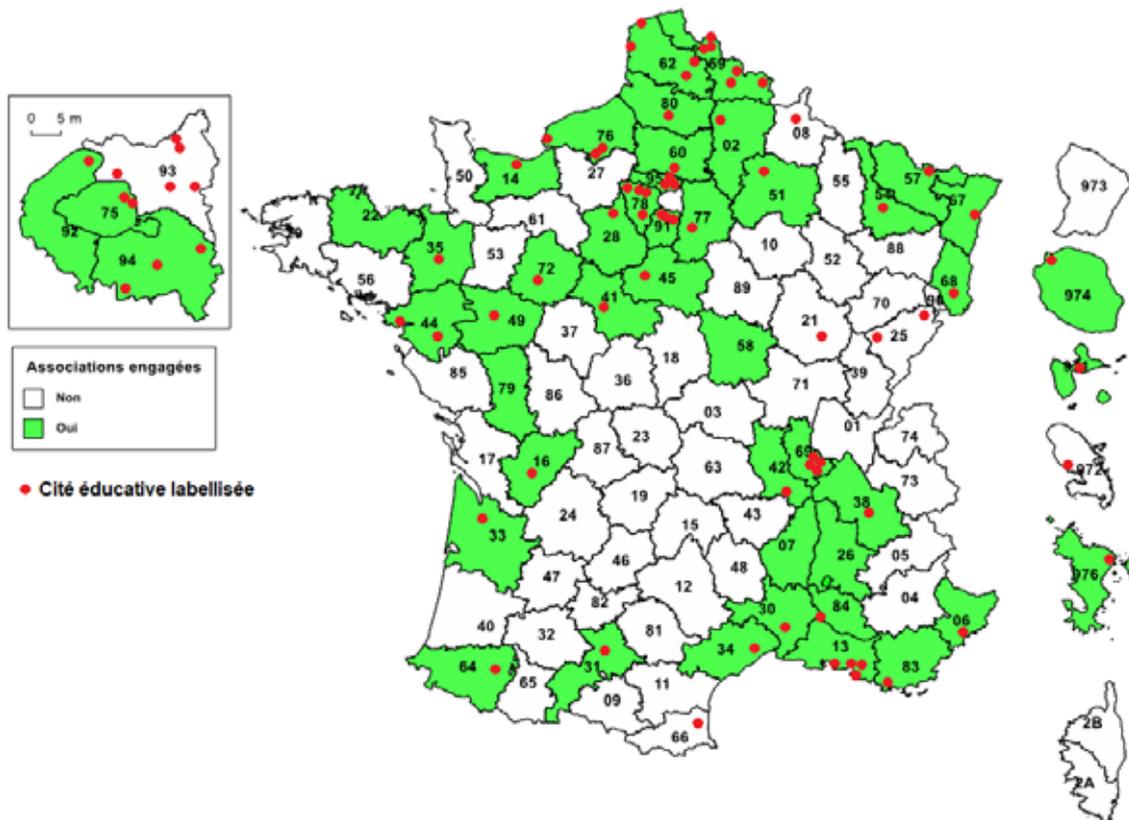
- 1 – Inscrire l'offre de services PEP existant dans la logique partenariale de ces territoires : enfants et familles résidant dans ces quartiers et concernés par des centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), centres d'action médico-sociale précoce (Camsp), services d'assistance pédagogique à domicile (Sapad), établissements sociaux et médico-sociaux, dispositifs de décrochage scolaire, dispositifs petite enfance, accompagnement à la scolarité et à la parentalité... ainsi que l'offre de vacances pour les enfants ou les familles et les classes de découvertes
- 2 – Intégrer les comités de pilotage et les structures de concertation et de suivi
- 3 – Proposer une offre complémentaire aux actions déjà présentes dans ces quartiers.

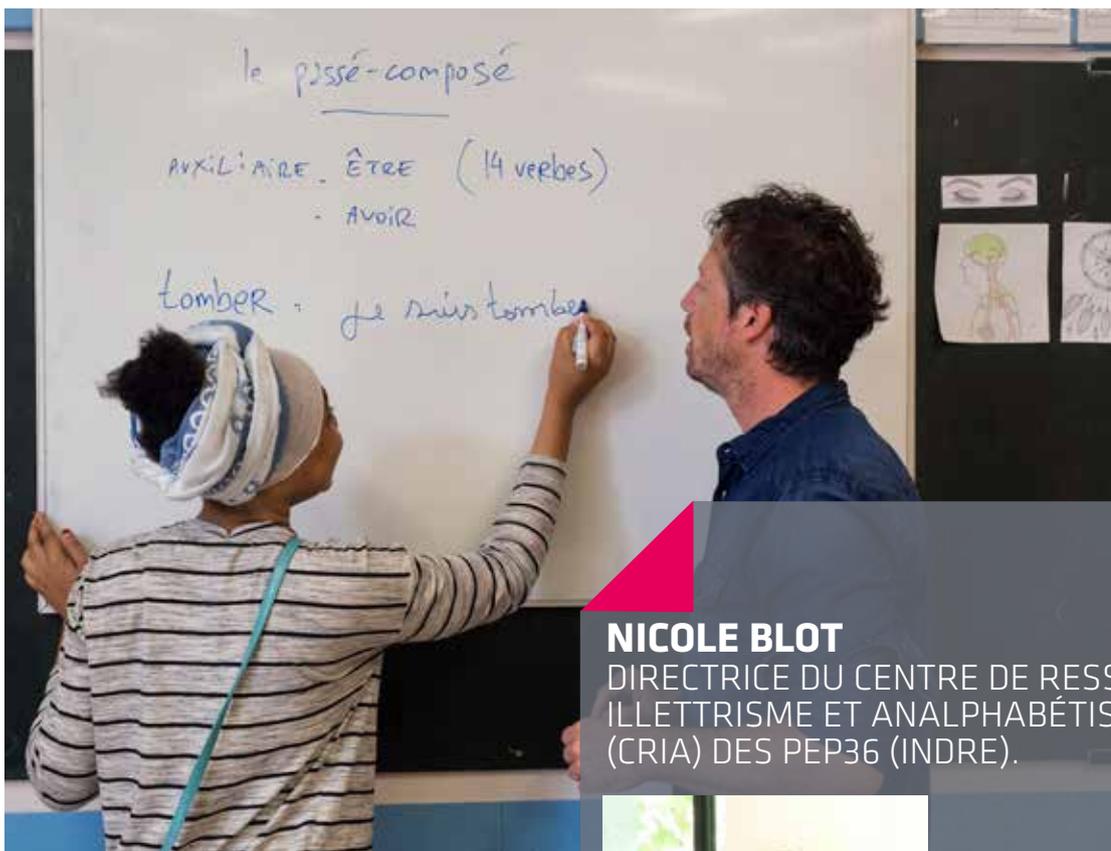
Dès le départ, les associations PEP d'Ile-de-France et la Tête de réseau se sont mobilisées à l'occasion du séminaire francilien de mise en œuvre des cités éducatives. Lors des ateliers réalisés, les associations ont présenté le panorama des ressources qu'elles peuvent mobiliser au service de la réussite éducative et sont entrées dans le groupe des partenaires associés. Autre exemple, les PEP 76 ont été sollicités pour développer dès 2019 un lieu d'accueil enfant-parent (LAEP), dispositif permettant de travailler sur la relation parent/enfant dès le plus jeune âge.

Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

C'est un axe fort pour lequel la Fédération générale des PEP a continué de mobiliser son réseau en 2019, en partenariat avec l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) dont elle est membre du comité consultatif.

LES ASSOCIATIONS DU RÉSEAU ENGAGÉES DANS LES CITÉS ÉDUCATIVES





NICOLE BLOT
 DIRECTRICE DU CENTRE DE RESSOURCES
 ILLETTRISME ET ANALPHABÉTISME
 (CRIA) DES PEP36 (INDRE).



Asso Tremplin

La Fédération générale des PEP a pu bénéficier de financements de l'État (via le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires - CGET) dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts « Asso Tremplin » pour essayer avec ses partenaires son projet innovant de lutte contre l'illectronisme. En février 2019, la Fédération générale des PEP a en effet fait partie des 44 lauréats retenus pour recevoir des financements de ses projets pendant trois ans. Une quarantaine d'actions seront développées par le réseau PEP dès 2020. Les PEP ont commencé à expérimenter un module de formation « Usage de base du numérique ». Avec le soutien financier du CGET, La Fédération générale des PEP organise son essaimage vers 50 quartiers en Politique de la ville sur la période 2019 à 2021 et permettra ainsi à de nombreuses personnes de maîtriser les usages de base du numérique. En parallèle, la Fédération générale des PEP, avec l'appui de l'ANLCI et de Lancôme, a organisé le déploiement de ce module en zones rurales ou faiblement peuplées. La Fédération générale des PEP a encouragé la montée en compétences des acteurs de terrain en s'associant à la formation Class'Code. Elle a ainsi acquis une expertise supplémentaire sur le secteur de l'illectronisme et illectronisme. Class'Code est une formation dont l'objectif principal est l'initiation à la pensée informatique pour être en capacité de la transmettre à des jeunes avec la création de programmes et autres objets numériques.

« En France, l'école est obligatoire depuis longtemps et donc l'illectronisme concerne des adultes qui ont été scolarisés, qui ont peu ou pas appris, voire, avec le manque de pratique, désappris, c'est pourquoi la problématique reste taboue et peu financée. Dans le cadre de l'accompagnement contre l'illectronisme, un nouveau défi est apparu : lutter contre l'illectronisme. Les personnes ont besoin d'un accompagnement pour réaliser des démarches en ligne. Parmi celles-ci, nous accompagnons donc des femmes vers l'autonomie, avec elles. Les PEP ont pu être sélectionnées grâce à leur maillage des territoires mais aussi parce que la Fédération touche au handicap, aux difficultés d'apprentissage, et qu'à travers nos structures, nous sommes porteurs de projets qui peuvent venir en aide à des personnes en situation d'illectronisme. Grâce au financement de Lancôme, 14 personnes ont d'abord été accompagnées de manière individuelle. »

Extrait de l'interview de Nicole Blot parue dans Solidaires n°61 - Novembre 2019

ÉRIC NÉDÉLEC

DIRECTEUR DE L'AGENCE NATIONALE DE
LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME



« Cela faisait longtemps que la Fédération générale des PEP et l'ANLCI souhaitaient trouver des coopérations possibles pour la prévention et pour la lutte contre l'illectronisme. Nous avons déjà eu l'occasion de mettre en place des coopérations concrètes sur un certain nombre de sujets et, en 2019, nous avons été sollicités par la direction de la communication d'une grosse entreprise (Lancôme) pour un programme international axé sur l'alphabétisation et l'éducation des jeunes filles et des jeunes femmes sur le territoire français. Le programme s'appelle « Write Her Future ». Ils étaient à la recherche d'une structure la plus pertinente possible pour mettre en place les actions permettant de lutter contre l'illectronisme en France. Leur objectif est de faire en sorte que les femmes retrouvent leur autonomie et le pouvoir d'agir. Lancôme nous apporte un financement, mais l'ANLCI n'est pas un opérateur, nous n'avons pas vocation à mettre en place nous-même des actions. Nous sommes un groupement d'intérêt public dont la mission est de favoriser la rencontre entre ceux qui décident, ceux qui financent et ceux qui font. Donc, nous avons proposé à Lancôme de concevoir une démarche, un outil, en l'occurrence un module autour de la compétence numérique de base, et de proposer à un de nos partenaires de le mettre en place. C'est la Fédération générale des PEP. »

Extrait de l'interview d'Éric Nédelec parue dans Solidaires n°61 – Novembre 2019



PLATEFORMES ET PÔLES RESSOURCES PETITE ENFANCE ET LOISIRS

SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU PEP,

10 013 ENFANTS

EN SITUATION DE HANDICAP SONT
ACCUEILLIS DANS DES ACTIVITÉS DE
LOISIRS ORDINAIRES, EN ALSH OU
SUR D'AUTRES TYPES D'ACTIVITÉS
(LUDOBUS, ATELIERS SCIENTIFIQUES,
PRATIQUES CULTURELLES...).

Le périmètre d'activité du réseau PEP unique dans le paysage associatif, permet une approche globale de l'accompagnement des parcours de vie des personnes et d'intervenir concrètement et territorialement en faveur de l'inclusion des publics à besoins spécifiques sur tous les lieux et dans tous les temps de vie. En cohérence avec le projet fédéral, de nombreux dispositifs d'appui à l'inclusion se sont développés au sein du réseau. Accompagnement des environnements d'accueil de droit commun, soutien aux professionnels des EAJE et ALSH, mobilisation des ressources « expertes » des territoires sont autant de missions assurées par ces dispositifs d'un genre nouveau, qui interviennent à l'interface des secteurs d'activité, dans une dynamique de décloisonnement des politiques publiques. Ces dispositifs agissent pour l'accès aux droits et à la pleine citoyenneté des personnes en collaboration avec les acteurs et décideurs locaux (ARS, CAF, MDPH, PMI, ASE/PJJ, Conseils départementaux et régionaux, associations représentant les personnes en situation de handicap, fédérations sportives, etc.). Afin de soutenir et d'amplifier cette dynamique, la Fédération a conduit dès 2017, une recherche action visant à produire, avec les acteurs associatifs, institutionnels et scientifiques,

un modèle organisationnel et fonctionnel mobilisant les ressources du territoire, favorisant l'expression des aspirations et des choix des personnes en situation de handicap et permettant de répondre à leurs attentes. Centré sur l'accès et la participation à des loisirs choisis, ce modèle est adaptable à l'ensemble des champs de vie (petite enfance, loisirs, emploi...).

Les travaux conduits dans le cadre de cette recherche action et leurs résultats ont nourri ceux conduits plus largement sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance ou de loisirs, avec l'ensemble des acteurs du réseau et les partenaires institutionnels. La Tête de réseau et les professionnels des associations PEP ont ainsi contribué activement aux groupes de travail et séminaires organisés dans le cadre de la mission Accueil de loisirs et handicap en 2018 avec la Cnaf. Suite à ces travaux, la Cnaf a publié le 20 février 2019 la circulaire Fonds Publics et territoires indiquant que la création de pôles ressources loisirs et petite enfance handicap par département est un axe qui doit être obligatoirement mis en œuvre par chaque CAF. Fin 2019, plus d'une dizaine de pôle ressources étaient initiés, portés ou coordonnés par des associations PEP.

POUR DES LOISIRS CHOISIS POUR TOUS : ANALYSE ET EXPÉRIMENTATION DE PLATEFORMES TERRITORIALES

En réponse à un appel à projets de la Caisse nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA), cette recherche action a été conduite durant 24 mois par la Fédération générale des PEP avec cinq associations de son réseau (PEP de l'Ariège, de la Manche, du Rhône-Lyon métropole, du Tarn et d'Eure-et-Loir) pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie à des activités de loisirs choisis. Ce projet partenarial a associé la Caisse nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Caisse nationale d'Allocations familiales (Cnaf) et la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (Djepva). Il a bénéficié de l'expertise de l'École des hautes études en santé publique (EHESP), de l'Institut national supérieur de Formation et de Recherche pour l'Éducation des Jeunes handicapés et les Enseignements adaptés (INSHEA) et du conseil scientifique de la Fédération générale des PEP. Elle a été suivie par un comité de pilotage constitué de ces partenaires, avec la contribution du Comité interministériel au Handicap (CIH), et par des membres volontaires du conseil scientifique de la Fédération.

Cette recherche action visait à favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances des enfants en situation de handicap et à modéliser et expérimenter le développement de pôles ressources handicap. Les analyses conduites à partir des données recueillies (entretiens, observations, monographies) ont abouti à la production d'un modèle organisationnel et fonctionnel intégré, permettant à la fois de favoriser l'expression du choix des personnes (le cas échéant, celui de leurs familles) dans une démarche d'empowerment et d'intervenir sur les environnements d'accueil de droit commun. Il s'agit de répondre aux aspirations et choix des personnes par la mobilisation des ressources de tout un territoire. A terme, ce modèle de plateforme ressources a vocation à étayer la démarche des « territoires 100% inclusifs » et dynamiser le déclassement des politiques publiques.

Cette recherche action a fait l'objet d'un rapport final remis en décembre 2019, après échanges avec le Comité de pilotage et le Conseil scientifique.

(Voir graphique page suivante)

EXPÉRIMENTATION DU MODÈLE DE LA PLATEFORME EN 2019 : PEP 09 ET PEP 81

La seconde phase de la recherche action, portant sur l'expérimentation du modèle de la plateforme, s'est déroulée en 2019 sur deux départements : l'Ariège et le Tarn. Ils ont été retenus en raison à la fois des liens existants entre les associations PEP porteuses des dispositifs d'appui à l'inclusion et les partenaires stratégiques locaux (les institutions), d'ores-et-déjà impliqués tant dans le pilotage stratégique que sur le plan financier dans l'activité des dispositifs préexistants. Une feuille de route a donc été co-construite avec les directeurs des associations PEP de chacun des territoires, partant de l'analyse de l'existant et identifiant les axes de travail à conduire pour aller vers le modèle de plateforme proposé.

Sur les deux territoires, les relations établies avec les acteurs locaux et les familles étaient très positives mais restaient informelles ou éphémères. La réalisation de la recherche action, notamment des cartographies des acteurs locaux, a constitué une première étape dans la structuration de l'information et sa formalisation. Les espaces parents et bénéficiaires ont été mis en place en s'appuyant notamment sur les actions existantes d'accompagnement à la parentalité (Ariège) ou sur l'engagement de certains parents dans la vie associative

MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS



* coordonnateurs ou référents handicap, éducateurs, AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap), responsables de structures de loisirs ordinaires ou d'ESMS (Établissements sociaux et médico-sociaux).

CONDITIONS MÉTHODOLOGIQUES AU DÉPLOIEMENT ET À L'ESSAIMAGE AU SERVICE D'UNE DYNAMIQUE GLOBALE DE TERRITOIRE

Identifier les acteurs locaux et les dynamiques territoriales à l'œuvre sur le champ des loisirs (quelles coopérations entre professionnels ou structures, quelles mobilisations associatives....);

Au niveau national, s'appuyer sur
 • La convention d'objectif et de gestion (COG) CNAF-ETAT - la Circulaire fonds publics et territoires
 • La démarche des « Territoires 100 % inclusifs

Diagnostic territorial partagé

Identifier les orientations politiques du territoire
 Projet éducatif de territoire (PEDT), Schéma départemental de soutien aux familles (SDSF), Projet régional de santé (PRS) et Convention territoriale globale (CTG)...

Mobilisation des acteurs / décideurs

Au niveau territorial
 S'appuyer sur les axes stratégiques des politiques territoriales

locale (Tarn). La mise en place de partenariats stratégiques s'est avérée, sur les deux territoires, constituer une phase centrale de l'expérimentation.

Pour l'Ariège, l'association PEP 09 s'est appuyée sur le soutien de la CAF et son intérêt pour le modèle de plateforme proposé par la recherche action.

Pour le Tarn, l'association PEP 81 a élaboré à partir du modèle issu de la recherche action, et avec son réseau de partenaires locaux (associations d'éducation populaire, associations de parents et professionnels du champ médicosocial), un projet de pôle ressources s'inscrivant dans le cadre d'un complexe inclusif en construction et rénovation sur la ville d'Albi.

L'essaimage du modèle, en lien direct avec le projet fédéral des PEP, s'avère indispensable à la mise en œuvre d'une véritable dynamique inclusive à l'échelle territoriale.

DÉVELOPPEMENT DE PÔLES RESSOURCES HANDICAP ET PETITE ENFANCE AU SEIN DES PEP

Au cours de l'année 2019, **trois projets innovants concernant des pôles ressources handicap et petite enfance ont donc été soutenus dans le cadre de l'appel à projets fédéral**. Ces pôles, espaces d'expertises, permettent un

accompagnement des équipes ou des professionnels sur l'accueil d'enfants de zéro à six ans, malades ou en situation de handicap. Ils sont aussi créés pour informer, orienter, accompagner et soutenir les parents dont la situation est fragilisée du fait du trouble ou du handicap de leur jeune enfant.

• **PEP 56** : Mise en oeuvre d'un pôle ressources handicap petite enfance en Morbihan, création d'un pôle ressource par la mise en place d'un fonds documentaire, malles pédagogiques, accompagnement et formation des équipes des EAJE.

• **PEP 86** : Création d'un pôle d'appui et de ressources à l'inclusion handicap, loisirs, petite enfance

• **PEP CBFC (délégation départementale 89)** : L'inclusion du tout petit présentant un handicap pour permettre aux différentes structures du territoire Yonne Nord de disposer d'une plateforme ressources sur le thème du handicap.

L'impact sur l'accès aux loisirs ordinaires des enfants et des jeunes en situation de handicap dépasse aujourd'hui les territoires engagés dans le cadre de la recherche action fédérale et est reconnu en dehors du réseau PEP.

PROTECTION DE L'ENFANCE

LES PEP GÈRENT

70 structures

RÉPONDANT À DES BESOINS RELEVANT DE LA DIFFICULTÉ SOCIALE, DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE) ET DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ).



• DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE NATIONALE

A la mi-octobre 2019, le Gouvernement a dévoilé sa stratégie de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 par la voix d'Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de la protection de l'enfance.

La mise en œuvre des mesures passe par une contractualisation entre les conseils départementaux et l'État via les ARS. En tout, la stratégie prévoit pour les départements 80 millions d'euros de crédits supplémentaires dédiés à la prévention et protection de l'enfance. Ces crédits ont été inclus dans le projet de loi de finances (pour 50 millions d'euros) et dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (pour 30 millions d'euros). La Fédération générale des PEP s'est félicitée des ponts entre la protection de l'enfance et le médico-social annoncés par cette stratégie, notamment en matière de repérage précoce du handicap et d'accompagnement des

situations complexes. En effet, de par la transversalité de ses activités, le réseau PEP est parfaitement positionné pour accompagner le déploiement de ces coopérations, nécessaires à l'émergence d'une société véritablement inclusive. Les 30 premiers départements parmi les 62 départements volontaires ont été révélés au début de l'année 2020. La Fédération générale des PEP a donc encouragé les associations de son réseau à mener et poursuivre leurs réflexions sur les coopérations possibles, tant à l'interne qu'avec les partenaires locaux partageant les valeurs du réseau inscrites dans le projet fédéral. Ces réflexions se poursuivent dans le cadre d'un groupe de travail relatif aux relations entre les départements et les associations. La Fédération générale des PEP restera vigilante à ces réflexions qui aboutiront notamment à la mise en œuvre de référentiels nationaux concernant les taux d'encadrement et la généralisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).



LE RÉSEAU PEP ACCUEILLE PLUS DE
1 000 JEUNES DANS LES
MECS, STRUCTURES DÉDIÉES OU EN
SUIVI DANS DES APPARTEMENTS
EN VILLE

PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE 4 ENGAGEMENTS :

1. Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles
2. Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures
3. Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits
4. Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte

• APPUYER L'ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS PEP

La Fédération générale des PEP a peu valorisé au cours de son histoire l'investissement de son mouvement comme acteur de la protection de l'enfance. Bien que les associations PEP soient depuis de nombreuses années gestionnaires de Mecs, de foyers et de dispositifs de protection de la jeunesse, ce ne sera qu'en 2017 que le suivi de situations difficiles dans certains établissements a conduit la Fédération à constituer un premier groupe d'expertise « Mecs » dont la mission était d'appuyer l'évolution de ce type d'établissement au sein du réseau. Les travaux de ce groupe ont débouché, en 2019, sur un texte définissant les lignes de conduites des engagements PEP pour ce secteur. Concurrément, la protection de l'enfance est devenue un sujet politique comme identifié dans la partie précédente de ce rapport.

La crise du Covid aura été, au premier semestre 2020, source d'expérimentations solidaires entre les secteurs et les associations du réseau au bénéfice de la continuité d'activité et du suivi des enfants et adolescents accueillis.

• ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES JEUNES MIGRANTS (MNA)

L'accueil et l'accompagnement des jeunes migrants, dits « mineurs non accompagnés » (MNA) constituent une préoccupation forte pour les PEP. Ils font écho à la prise en charge des Pupilles de la Nation à l'origine de la création des PEP.

Depuis 2016, les PEP se sont mobilisées pour l'accueil des migrants, et plus particulièrement des mineurs non accompagnés. En relation avec les travaux du comité de pilotage fédéral Europe International qui dès sa constitution en 2018 s'est emparé de la question migratoire, une vingtaine d'associations PEP ont mis en place des actions proposant un hébergement et un accompagnement social et éducatif. Ainsi les PEP 40, les PEP 50, les PEP Atlantique Anjou, les PEP CBFC et les PEP 69/ML ont développé une ingénierie reconnue par les pouvoirs publics. L'expertise des PEP 13 dans l'accueil des mineurs allophones a également été capitalisée à l'échelle nationale. A la demande des associations, un groupe de travail a été constitué afin de partager les ressources et expertises de chacun et définir collectivement les modalités d'un accompagnement global des mineurs non accompagnés.

Ces MNA sont avant tout des jeunes. Ils doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits que les autres jeunes, dans le cadre du droit commun. Au-delà de la simple mise à l'abri, il s'agit pour les PEP de mettre en œuvre des compétences diverses et de développer des partenariats permettant de répondre aux problématiques administratives de ces jeunes mais également qu'ils puissent bénéficier d'une continuité de soins, de formation, d'accès à l'emploi, de loisirs et de vacances.

• PERMETTRE LA PARTICIPATION DES JEUNES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE À LA PRODUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES



L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance des Pyrénées-Orientales a mis en place en 2017 un conseil des jeunes, au sein duquel participent les jeunes accompagnés par les PEP 66. En 2019, ce conseil s'est inscrit dans la **démarche nationale organisée par le Défenseur des Droits** à l'occasion des 30

ans de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) et de l'examen de l'application de celle-ci par la France devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

LOISIRS ET CULTURE POUR TOUS

• IMPULSION DE LA PREMIÈRE CPO AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

La signature d'une convention de partenariat avec le Ministère de la Culture en juillet 2017 a suscité une nouvelle dynamique de développement des projets d'accès à la culture mis en œuvre par les associations du réseau, conformément aux orientations du 5e projet fédéral. Cette première convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2019 entre la Fédération générale des PEP et le Ministère de la Culture a permis de valoriser les actions dans le champ culturel et de soutenir l'engagement des PEP en faveur de l'accès de chacun à ses droits, dont le droit à la culture, et à sa citoyenneté. Elle a aussi permis d'inscrire la question culturelle dans les différents secteurs et activités du réseau PEP.

• PREMIER BILAN DE LA CPO MINISTÈRE DE LA CULTURE : OBJECTIFS ATTEINTS

Le bilan atteste que les objectifs de cette première convention pluriannuelle d'objectifs sont atteints. Les actions conduites ont ainsi contribué à favoriser l'accès à la vie culturelle des publics qui en sont les plus éloignés (pour des raisons géographiques, sociales, économiques, ou liées à une situation de handicap ou de santé) permettant à tous de s'ouvrir à la diversité des patrimoines et des identités, de rencontrer l'autre et d'exprimer ses capacités à contribuer à des pratiques de création artistique. Pour ce faire, la démarche mise en œuvre par le réseau PEP, inscrite dans le projet fédéral 2018-2022, associe notamment une préoccupation constante de développement social, local et des pratiques de co-construction des actions, avec les personnes concernées et l'ensemble des acteurs, éducatifs, sociaux, artistiques et culturels.

Les collaborations avec des artistes professionnels se sont multipliées, associant au processus de création tous les publics, enfants, jeunes, adultes, avec une attention particulière aux personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité, que cette situation soit liée à des pro-

blématiques sociales, territoriales, familiales ou relatives à leur santé ou à un handicap. Les actions conduites par le réseau PEP ont créé les conditions de rencontres avec des artistes, et permis à chacun de participer avec eux à un processus de création qui permette l'expression, la représentation et le partage des imaginaires et sensibilités individuelles et collectives.

La Fédération générale des PEP est également un interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre de coopérations entre la communauté éducative et le monde culturel. Celles-ci visent l'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle, intégrant le processus de création dans les projets éducatifs.

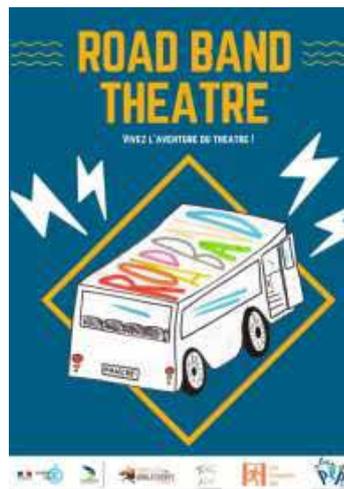
La mise en œuvre de cette convention a pu bénéficier du maillage territorial dense du réseau PEP, particulièrement sur les zones les plus fragilisées, quartiers prioritaires de la ville, zones rurales. Ce maillage a permis une progression du nombre de bénéficiaires sur les trois années de la CPO et du nombre d'actions culturelles, dans des disciplines artistiques nombreuses et diversifiées. Cette progression s'est appuyée sur le pilotage national mis en œuvre par la Tête de réseau, qui dans le cadre de ses missions, a mobilisé les compétences des associations membres du réseau PEP pour co-construire des projets à caractère national et développer de nouveaux projets dans le champ culturel.

Le pilotage national s'est appuyé sur :

- le soutien à des projets innovants au cours des trois années ;
- les différents groupes de travail réunissant des acteurs du réseau PEP avec l'équipe de la TDR, visant à co-construire les actions permettant la mise en œuvre du projet fédéral et de nos conventions contractuelles avec nos partenaires institutionnels ; un comité de pilotage transversal à l'ensemble de nos secteurs d'activité a en effet été consacré à cette thématique ;
- l'organisation de temps spécifiquement dédiés à l'accès à la culture et aux pratiques artistiques dans le cadre des premières Journées Métiers transverses à l'ensemble de nos secteurs en janvier 2019.

2

L'HUMAIN AU CŒUR
DES ACTIONS SOLIDAIRES
FAVORISER UNE
APPROCHE GLOBALE
ET TRANSVERSALE



• EXPÉRIMENTATION DES PEP 18

Comme stipulé dans cette convention, depuis 2017 une expérimentation a vu le jour par le détachement d'un agent titulaire du Ministère de la Culture en tant que référent culturel au sein de l'association départementale PEP du Cher. Outre les actions qui ont ainsi pu être conduites sur ce territoire, la valorisation de cette expérience au sein des rassemblements, groupes de travail ou supports de diffusion a suscité un vif intérêt. Cependant le coût du détachement de ce type de personnel difficilement intégrable dans le budget des actions développées au niveau local a empêché le développement de cet axe.

Projets culturels innovants portés par les associations du réseau soutenus par la Fédération générale des PEP

Entre 2017 et 2019, le nombre de projets culturels est passé de 30 à 35. Leur diversité dans les thématiques choisies (littérature, musique, séjours de découvertes culturelles, réalisation de courts-métrages, arts du spectacle...) s'est également étendue. Ils concernent :

- la création et l'animation d'espaces et manifestations de rencontres artistiques et culturelles,
- le développement d'ateliers, d'activités artistiques et de sorties culturelles,
- le développement et la mise en place de classes de découvertes et séjours thématiques artistiques et culturelles,
- la création et la diffusion d'outils pédagogiques,
- le développement des actions d'accompagnement et découvertes du patrimoine et des arts.

• ACTIONS CULTURELLES PHARES DE 2019

La présentation de plusieurs projets permet d'illustrer cette dynamique, au regard des objectifs posés par la convention ainsi qu'aux enjeux de notre projet fédéral. Cette sélection de projets, présentés ci-dessous en fonction des trois axes de notre convention, souligne la diversité des disciplines artistiques proposées sur tout le territoire (théâtre, danse, écriture, exposition, photographie, cinéma...) et l'éventail des publics concernés (enfants, adolescents, adultes, enfants et adultes en situation de handicap...). Elles seront présentées selon les différents axes de la CPO et ne sont pas exhaustives de l'ensemble des activités conduites.

PEP'Arts - PEP 28

La finalité de ce projet est la réalisation d'une fresque monumentale sur les façades des locaux PEP à Lucé par des lycéens. L'objectif est de s'approprier les valeurs de la République par le biais des arts culturels en mobilisant, sur une année, une centaine d'usagers à travers des ateliers, des débats d'idées, des arts scéniques et graphiques encadrés par des professionnels.

Road Band Théâtre – PEP 50

Sous la direction d'une équipe artistique (autrice – metteur en scène – comédienne) 14 adolescents de la Manche ont créé un spectacle de théâtre et en ont assumé la présentation en autonomie. Les représentations ont eu lieu dans différents endroits du territoire français, notamment dans les zones dites « blanches » définies par le Ministère de la Culture dans le plan « La Culture près de chez vous » (mars 2018).



Regards croisés - PEP 71 Groupe d'entraide mutuelle

Regards croisés est le premier festival de films courts métrages « Métiers et Handicaps ». Créé en 2009 à l'initiative de l'association l'Hippocampe, ce festival rassemble autour de lui un grand nombre d'acteurs publics et privés portés par les mêmes valeurs. Le festival Regards croisés contribue ainsi à promouvoir les politiques menées en faveur du handicap, mais aussi à l'échange d'expertises à partir de films où les compétiteurs du festival expriment en 6 minutes maximum, de manière drôle, décalée ou sérieuse leur vie au travail.

Dans ce cadre, six adhérents de l'association Groupe d'entraide mutuelle du 71, ont participé au festival Regards croisés, à Saint-Malo.

Les adhérents ont soutenu le clip « Regarde Nous » tourné avec Leto en 2018. Le clip a été sélectionné pour participer au festival dans la catégorie « Autres regards ».

Festival Sourd métrage au Cesda - PEP 34

Depuis 2009, le festival Sourd métrage est devenu un rendez-vous incontournable dans le paysage des festivals de courts métrages pédagogiques, éducatifs et artistiques à destination d'un public sourd comme entendant. En 2019, pour sa 10e édition, il s'est tenu au Cesda des PEP 34 à Montpellier sous le thème de « Grandir ». Les courts métrages sont réalisés par les élèves et sont évalués par un jury de professionnels de l'image, du spectacle vivant, de l'Education nationale ou du Ministère chargé des Affaires Sociales, des Solidarités et de la Santé et des Droits des Femmes. En plus des projections, des spectacles professionnels et amateurs sont présentés par des élèves en lien avec la surdité, des expositions sont présentées, des visites en LSF sont organisées, des ateliers ou encore des initiations (chant-signe, danse, théâtre, flashmob) sont réalisés.

• TERRE DE JEUX JO 2024

Onze jeunes athlètes chinois de haut niveau et leur encadrement étaient à Niort, à partir du 28 octobre 2019 pour un stage de douze jours dans les infrastructures sportives de l'agglomération. Un échange sportif et culturel impulsé par la Fédération générale des PEP rendu possible par l'engagement exceptionnel de la Communauté d'agglomération du Niortais, de la mairie de Niort, du comité départemental olympique et sportif (CDOS) des Deux-



La présidente de la Fédération générale des PEP, Dominique Gillot, s'est déplacée à Niort pour soutenir cette action qui s'inscrit pleinement dans le projet fédéral 2018-2022 des PEP.

Sèvres et de l'association GPA, membre du réseau PEP. Ce projet répond aux objectifs des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 : promouvoir la pratique sportive comme un support du « vivre ensemble » et faire du sport, un levier d'accessibilité et d'égalité.

La pratique sportive est également créatrice d'emplois locaux et est un excellent vecteur d'échanges, de partage et de cohésion sociale. Ce dispositif est une belle opportunité pour les associations PEP de s'engager dans la préparation des JO afin de promouvoir la pratique sportive dans une perspective inclusive, visant la rencontre et l'échange.

UN LABEL POUR LES VILLES ET LES STRUCTURES SPORTIVES

Lors du congrès de l'association des maires de France (AMF) et des présidents d'intercommunalité en novembre 2019, Tony Estanguet, président de Paris 2024, et François Baroin, président de l'AMF, ont annoncé la liste des 500 premières communes labellisées « Terre de Jeux 2024 », pour s'engager dans l'aventure des jeux olympiques avec leurs habitants. ce label poursuit trois objectifs principaux :

- la célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux
- l'héritage, pour changer le quotidien des Français grâce au sport
- l'engagement, pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre.



3

**PARTAGER
L'ÉCONOMIE DU RÉSEAU
UNE SYNERGIE EFFICIENTE**

DÉPLOYER UNE ORGANISATION EFFICIENTE AU BÉNÉFICE DU DÉVELOPPEMENT DES PEP

Le pilotage par la Tête de réseau (TDR) de la réforme statutaire du projet fédéral des PEP avait permis d'engager une rapide mise en œuvre de celui-ci dès 2018 et un déploiement en 2019, autour de quatre programmes structurants : Employeur, FACE PEP, Europe et International, migrations et Patrimoine. Pilotés par la TDR, ces quatre programmes et les trois secteurs (PEVLC, PESP, PSM2S) ont permis au réseau de reconnaître les compétences et expertises. L'année 2019 est aussi l'année du lancement de la marque PEP Attitude. En rassemblant l'offre de séjours de loisirs de l'ensemble des associations PEP, elle a permis de renforcer le sentiment d'appartenance de chaque secteur à la même dynamique.

En 2019, le développement de l'activité du réseau a été important. Selon les données Indicia- SI PEP, on constate une augmentation significative des activités déclarées. La politique des financements sur les conventions pluriannuelle d'objectifs (CPO) fléchés et abondés sur les projets innovants en 2019 par le conseil d'administration fédéral a appuyé utilement cette dynamique incitative.

Au cours de l'assemblée générale des 19, 20 et 21 juin 2019, après sept années de présidence à œuvrer pour donner corps au réseau PEP et faire mouvement au service d'une société plus inclusive et solidaire, Jean-Pierre Villain, a passé le relais à Dominique Gillot, élue présidente de la Fédération. Institutrice par vocation, engagée dans la vie publique et politique de longue date, Dominique Gillot a utilisé toutes ses forces de conviction pour faire progresser la société inclusive, d'abord en tant que conseillère générale, puis députée, secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées puis en tant que présidente du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH). Aujourd'hui, ce même engagement apporté à la présidence des PEP continue d'affirmer le pouvoir d'influence auprès des pouvoirs publics.

Jean-Pierre Villain a été nommé président d'honneur et c'est Jérémie Boroy qui a succédé à Dominique Gillot à la présidence du CNCPH dont elle assume la vice-présidence.

2019 aura donc été l'année de la consolidation et de la transformation du fonctionnement collectif et partagé du réseau, vecteurs méthodologiques de réflexion et d'actions au service des idées et des valeurs de solidarité véhiculées par les PEP. Surtout le début 2020 marqué par la crise du Covid, a non seulement renforcé et étendu ce fonctionnement, mais a permis concrètement d'en valider l'efficacité. La crise aura agi comme un « booster » de la dynamique vertueuse entre la Tête de réseau (TDR) et le réseau.

POUR MÉMOIRE, LE PROJET STRATÉGIQUE DE LA TÊTE DE RÉSEAU DES PEP 2018-2022 DÉFINIT UNE MÉTHODE D'ACTION QUI SE DÉCLINE...

... en 7 axes stratégiques...

- 1 Construire ensemble
- 2 Questionner sans cesse les valeurs et les principes des PEP
- 3 Garantir l'égalité de considération et d'écoute de tous les acteurs PEP
- 4 Affirmer sans cesse la préoccupation transversale majeure, sous-jacente à l'ensemble des actions, à savoir celle du développement social-local
- 5 Améliorer la mise en cohérence des différents registres des actions
- 6 Poursuivre la communication stratégique tant fédérale que locale
- 7 Décliner les modalités d'organisation interne du réseau PEP

... et 4 programmes transversaux :

- 1 Formation Audit Conseil Etudes (FACE PEP)
- 2 Europe et International, migrations
- 3 Employeur
- 4 Patrimoine



DOMINIQUE GILLOT, UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE POUR LES PEP EN JUILLET 2019

La 98^e assemblée générale de la Fédération générale des PEP s'est tenue du 19 au 21 juin 2019, au centre des congrès de Toulon. Le nouveau conseil d'administration a élu, à l'unanimité, Dominique Gillot, Présidente de la Fédération générale des PEP. Elle devient ainsi la 14^e Présidente du mouvement PEP et la première femme élue à cette fonction.

Sur proposition de Jean-Pierre Villain, Dominique Gillot entre au conseil d'administration de la Fédération générale des PEP en juin 2018. Membre actif du bureau, elle y a trouvé la fraternité et la cohérence des valeurs qui sont à la base de sa vocation d'enseignante et de son engagement

dans la vie publique. Dominique Gillot apporte à la Fédération générale des PEP toute l'expérience de son engagement pour une société plus solidaire et inclusive puisqu'elle a été en 2001 première secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées de plein exercice auprès de Martine Aubry, Ministre de la Santé et de l'Action sociale (Gouvernement de Lionel Jospin) puis présidente du Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPH) en novembre 2015. Elle en obtient une première refondation, une meilleure considération des ministères et des cabinets ministériels pour que les lois – toutes les lois – soient envisagées dès leur conception en se préoccupant de la vie des personnes handicapées. Progressivement le CNCPH est reconnu par les pouvoirs publics comme un acteur de concertation actif et de co-construction efficace des textes. L'arrivée d'une nouvelle équipe gouvernementale en 2017 confirme ce rayonnement et la co-construction d'une société inclusive est aujourd'hui un axe fort des politiques de solidarité et d'émancipation à élaborer avec les ayants droits.

BIO EXPRESS

Institutrice, diplômée de l'École normale de Saint-Germain-en-Laye (78), Dominique Gillot a enseigné dans l'enseignement primaire de 1971 à 1997. Elle a exercé des responsabilités d'élue locale et nationale à partir de 1977 jusqu'en 2017. Adjointe au maire, conseillère générale, vice-présidente du Conseil général, maire d'Éragny-sur-Oise (2001-2014), députée puis sénatrice du Val d'Oise. Elle entre au Gouvernement Jospin en 1999 comme secrétaire d'Etat à la Santé et à l'Action sociale avant de créer le 1^{er} secrétariat d'Etat aux Personnes handicapées. Dominique Gillot a été élue présidente du CNCPH en 2015.



ORGANISATION DE LA TÊTE DE RÉSEAU

Le projet stratégique de la Tête de réseau (TDR) avait été mis en place fin 2018, conformément au 5e projet fédéral des PEP et aux statuts fédéraux qui en ont défini les missions. La diffusion au réseau du projet stratégique TDR a été assurée lors de l'assemblée générale de Toulon des 19, 20 et 21 juin 2019. Pour mémoire, la TDR correspond à de nouvelles missions : « La Fédération se propose sur la base d'un projet construit en commun avec l'ensemble des membres qui la composent (...). Le siège fédéral-Tête de Réseau (TDR) est responsable et garant de la cohésion du réseau et promeut les dynamiques nécessaires pour proposer et défendre le projet fédéral auprès de ses propres membres, des pouvoirs publics des institutions, d'autres associations, de tout autre organisme ou établissement, de l'ensemble des citoyens ». Il s'agit d'instituer la co-construction et permettre le renforcement de l'accompagnement et de la régulation par le réseau fédéré.

Pour accompagner les nécessaires évolutions et conduire les changements indispensables au développement de leurs actions, les associations PEP ont redéfini les fonctions de leur Tête de Réseau (TDR) constituée d'une équipe de 28 personnes salariées, mobilisant, en tant que de besoin, au regard des défis à relever, les expertises et compétences de ses associations dans un périmètre élargi, à travers la constitution de pools d'expertise. Cette logique d'optimisation des compétences et des ressources internes crée un effet coopératif démultiplicateur. Les PEP prouvent, dans cette démarche, leur recherche d'efficacité et de pertinence chères aux financeurs publics et privés autant que leur détermination et leur capacité à agir, maintenant et demain, pour une société solidaire, inclusive et redistributive.



LE PROJET STRATÉGIQUE AFFIRME 5 PRINCIPES ORGANISATIONNELS GÉNÉRAUX

1. Renforcer les complémentarités entre élus et professionnels et entre Tête de réseau et réseau
2. Renforcer les liens Tête de réseau et réseau dans la mise en œuvre des actions
3. Développer la dimension mouvement et la démocratie interne
4. Veiller au respect du principe de subsidiarité et à le réguler
5. Valoriser les pratiques de régulation, d'accompagnement, et d'intervention en appui du réseau afin d'incarner la solidarité et la prévention face aux dérives possibles liées à une vision exclusivement économique et non éthique

• NOUVEL ORGANIGRAMME 2019

Suite à l'adoption du projet stratégique de la Tête de réseau des PEP, l'organigramme de l'équipe fédérale s'est donc mis progressivement en place pour être opérationnel à la fin de l'année 2019. Le Conseil d'administration a choisi la négociation avec les salariés des modalités de celles-ci à travers un accord collectif de performance signé en février 2019. La direction générale a été renforcée par la création d'un comité de direction. L'équipe de la Tête de réseau a été restructurée en favorisant et encourageant la mobilité interne et a bénéficié de l'arrivée en 2019 et début 2020 de nouveaux collaborateurs.

UNE NOUVELLE MÉTHODE DE PILOTAGE



Un nouveau management a donc été mis en place, reposant sur des principes d'engagement, de participation, de loyauté, de respect mutuel et de solidarité. Il s'agit de développer une culture apprenante et de la transparence où évaluation et communication sont étroitement liées. Pour mémoire, les objectifs de ce management partagé sont inscrits dans le projet stratégique de la TDR :

- Créer, développer une économie partagée en optimisant l'accompagnement et la culture de la recherche développement par la mobilisation des ressources du réseau ;
- Développer la connaissance-reconnaissance des PEP en s'appuyant sur l'articulation évaluation-communication ;
- Développer la vie associative réseau et le mouvement PEP ;
- Accompagner, appuyer, réguler la structuration et les évolutions des territoires PEP et de l'offre des secteurs d'activités.

• POOLS D'EXPERTISE

La nouvelle organisation de la Tête de réseau s'appuie sur les pools d'expertise en développant la capacité de travailler autrement, d'allier la dimension politique et stratégique, le pilotage, l'accompagnement, et l'animation du réseau qui reste une priorité. Pour cela, elle s'appuie sur la professionnalisation et la montée en puissance des ressources humaines, et leur identification au sein du réseau. Aujourd'hui près de 80 personnes du réseau ou de partenaires externes agissent au sein de pools d'expertise de la TDR pour partager et augmenter leurs connaissances avec le réseau PEP.

La Tête de réseau assure la fluidité de la communication, dans une logique d'animation, de co-développement et de co-construction des « doctrines » comme cela a été le cas en 2019 pour la mise en œuvre des actions en faveur de l'École inclusive, du Plan Mercredi ou encore de la concertation Petite enfance. Son rôle pendant la crise du Covid a été particulièrement significatif comme

6 GRANDS PRINCIPES FÉDÉRATEURS DES PEP

1. Construire ensemble, car c'est la condition indispensable pour un authentique fonctionnement démocratique.

2. Questionner sans cesse les valeurs, les principes par les pratiques et les remontées quotidiennes du terrain, condition à la fois d'efficacité accrue et d'innovation.

3. Affirmer sans cesse la préoccupation transversale majeure, sous-jacente à l'ensemble des actions, à savoir celle du développement social-local.

4. Améliorer la mise en cohérence des différents registres des actions : registre éthique, registre

stratégique, registre organisationnel, registre économique... en prenant constamment en compte la dimension territoriale et les besoins des personnes.

5. Garantir l'égalité de considération et d'écoute de tous les acteurs PEP : élus, militants, salariés, bénévoles, parents, familles, personnes accompagnées...

6. Exercer pleinement la capacité d'interpellation et de plaidoyer, et valoriser les actions du réseau pour renforcer une identité commune.

courroie de transmission entre les services de l'État et le réseau des associations et des établissements. Ses actions d'information instantanée « top down » des directives ministérielles à appliquer dans le cadre des PCR et celles « bottom up » qui consistaient à faire remonter des solutions préconisées par le réseau auprès de ces mêmes tutelles ministérielles (voire au plus haut niveau de l'État), ont permis d'assurer la continuité des actions auprès des personnes les plus fragiles, dès le début du confinement.

• DES FORMATIONS AU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIONS



La Tête de réseau accompagne les associations dans le développement et la pérennisation de nouveaux projets ou nouvelles actions en s'appuyant sur des ressources internes ou des expertises externes, des formations au développement de ces actions en lien avec les partenariats locaux et les politiques publiques locales et ressources partenariales. Ainsi, à la suite de l'expérimentation réalisée en 2018-2019, la Fédération générale des PEP développe de nouvelles actions en matière d'illectronisme sur le territoire national avec les soutiens de l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT ex CGET), de l'Agence nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et de Lancôme. Ce projet intitulé « **Les PEP acteurs d'un numérique inclu-**

sif » répond à un enjeu important de justice sociale, d'émancipation et d'accès aux droits en lien avec le projet fédéral. Plus de 650 personnes bénéficiaires des actions PEP participeront à ce programme en 2020. La Tête de réseau a lancé début 2020 le conventionnement des actions avec une quinzaine d'associations PEP afin qu'elles accompagnent des personnes bloquées ou gênées dans leur autonomie numérique. Ces actions concernent l'accès aux droits, le suivi de la scolarité des enfants, la recherche d'emploi, l'accès à la mobilité géographique, l'accès aux sites marchands, la protection des données ... Les associations s'inscrivant dans l'appel à manifestation d'intérêt « #Tremplin Asso » de l'ANCT doivent toucher les résidents des QPV, celles s'inscrivant dans le partenariat spécifique ANLCI / Lancôme les jeunes femmes en zone rurale. Pour une majorité d'associations PEP, la lutte contre l'illectronisme et les actions dans les quartiers de la politique de la ville sont des activités nouvelles et participent au développement de leur secteur PESP. Les associations du réseau PEP co-construisent ce projet sur chaque territoire. La Tête de réseau coordonne et anime la mise en place de ce programme national en lien avec ses partenaires (ANCT, ANLCI, Lancôme).

• CO-CONSTRUIRE EN GROUPES DE TRAVAIL

Dans un objectif de co-construction avec le réseau, plusieurs groupes de travail thématiques (petite enfance, culture, loisirs, etc.) se sont constitués en 2019, sur la

78 PROJETS INNOVANTS

800 000

EUROS ATTRIBUÉS AUX ASSOCIATIONS PAR LA TÊTE DE RÉSEAU

base d'un appel à candidature interne, ouvert aux élus des associations du réseau, aux directeurs généraux, directeurs de pôles, d'établissements et de services ou tout autre acteur mandaté par son président ou son directeur général, quel que soit son secteur d'activité. Bien que non statutaires, ces groupes de travail thématiques sont stratégiques pour la co-construction des doctrines, aux expérimentations et à leur essaimage le cas échéant. Ils sont constitués au gré des besoins.

• DES RECHERCHES-ACTION POUR IDENTIFIER LES BONNES PRATIQUES

La Fédération générale des PEP collabore avec des universitaires dans le cadre de ses « recherches-actions ». Cette nouvelle méthode de travail consiste à identifier, à partir des pratiques des associations locales, des leviers de développement possibles. Elles permettent de faire le lien avec des réflexions d'anticipations organisationnelles ou relatives aux métiers et à leurs évolutions, ainsi qu'aux impacts sur les formations à dispenser.

• DES APPELS À PROJETS INNOVANTS, LEVIERS À L'INNOVATION

Comme chaque année, la Fédération générale des PEP a lancé un appel à projets innovants en direction des associations PEP, afin de soutenir le développement d'actions répondant aux orientations inscrites dans le cadre de ses partenariats, notamment dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Ministère de l'Éducation nationale et de celles plus récentes avec le Ministère de la Culture, l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) et la Caisse nationale d'Allocations familiales (Cnaf). Le choix des actions réalisé par la Tête de réseau permet de vérifier les capacités de pérennisation de ces actions, de valoriser celles-ci, de les essayer dans la durée.

• DES EXPÉRIMENTATIONS COLLECTIVES

La nouvelle méthodologie qui consiste à s'inspirer des expérimentations et solutions issues du réseau ou des projets décidés en groupe de travail, et nourrir les décisions des institutions et des partenaires, a commencé à faire ses preuves. Dans un esprit de construction collective, bénéfique du point de vue de la coopération entre les responsables, le réseau a ainsi pu afficher et défendre ses initiatives lors de la concertation sur l'École inclusive, ou lors de l'expérimentation des pôles ressource Handicap.

L'ÉCOLE DE LA 2^E CHANCE



Un projet innovant des PEP 40 financé en 2019. Les PEP 40 se sont appuyés sur leur expertise en matière d'accompagnement et de scolarisation d'élèves allophones et de jeunes décrocheurs scolaires pour développer un nouveau dispositif d'accompagnement pour les jeunes migrants et favoriser leur démarche inclusive. Il s'agit de permettre à ces jeunes d'effectuer un service civique (3 jours dans une association ou une collectivité et 2 jours dans un établissement scolaire) qui soit en lien avec leur projet de vie et leur projet professionnel pour favoriser les débouchés et les formations qualifiantes à l'issue de cette période d'engagement. Ainsi, 10 à 15 jeunes migrants de 16 à 25 ans bénéficiant de la protection subsidiaire ou du statut de réfugié ont été accompagnés dans les Quartiers prioritaires de politique de la ville des communes de Mont-de-Marsan, de Saint-Pierre-du-Mont et de Dax. Tutoré par un adulte-relais, ce projet s'est appuyé également aussi sur un maillage fort de tous les acteurs du territoire qui oeuvrent pour le projet d'avenir des jeunes migrants : association d'insertion, mission locale, plateforme FOQUALE que les PEP 40 mettent en synergie durant son parcours d'inclusion.

3
**PARTAGER L'ÉCONOMIE
DU RÉSEAU
UNE SYNERGIE EFFICIENTE**

DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES ET DES COOPÉRATIONS MÉTIERS

Dans le cadre de ses missions, la TDR a mobilisé par un pilotage national les compétences de son réseau pour co-construire des projets à caractère national et impulser des actions de terrain contribuant au développement des coopérations entre métiers. Elle soutient ce développement à travers l'organisation de temps ou d'actions spécifiques.



• LES PREMIÈRES JOURNÉES MÉTIERS DU RÉSEAU PEP À PAU

La Fédération générale des PEP a réuni 400 cadres et élus de son réseau les mercredi 30, jeudi 31 janvier et vendredi 1er février 2019 au Palais Beaumont de Pau. Ces journées ont été construites dans le cadre de groupes de travail réunissant des élus et des professionnels des différents secteurs d'activité. Intitulées « Décloisonnement des politiques publiques : une nécessaire évolution des pratiques professionnelles. Comment construire ensemble des réponses innovantes aux besoins individuels et sociaux sur les territoires ? », ces journées visaient le développement des modes de coopération et de nouvelles collaborations entre les secteurs et les métiers. Il s'agissait de répondre



aux besoins de la société à travers une approche globale de la personne, au plus près des territoires, pour l'émancipation de tous. Ces journées entraînent ainsi en résonance avec l'évolution des politiques publiques qui implique la transversalité des approches et des modes d'action.

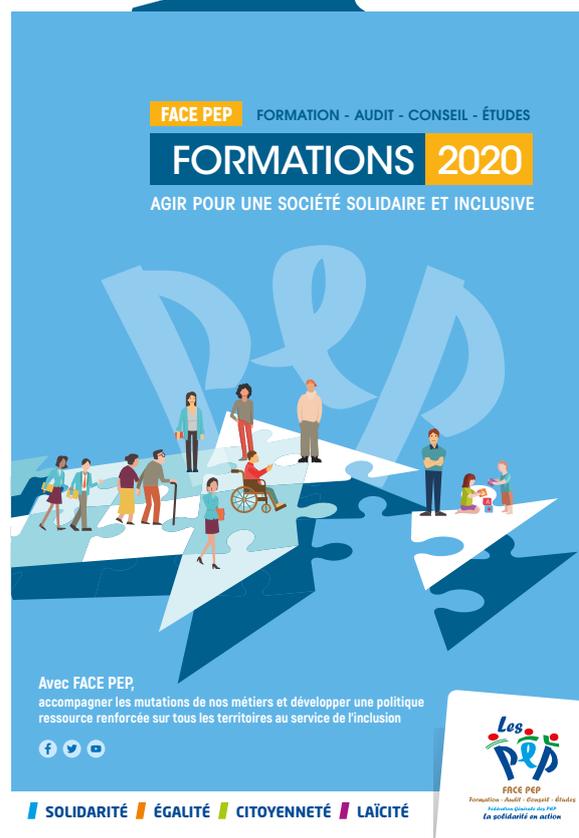
Elles ont été préparées avec des acteurs volontaires du réseau et orchestrées avec l'équipe de Kaléido'Scop, afin de proposer des ateliers participatifs, de former les équipes d'animateurs du réseau PEP et de construire ensemble l'animation de chaque atelier.

• LES WEBINARS

FACE PEP propose au réseau des séminaires Web d'une heure. Cette formule, plébiscitée en 2018 lors de sa phase d'essai, s'est développée en 2019 dans l'objectif de permettre aux responsables associatifs du réseau de se professionnaliser dans des secteurs utiles à leur management local. Une dizaine d'associations ont pu se connecter à deux webinars : « S'initier à la mise en place d'une politique Achat » en septembre 2019 et « S'initier aux relations Presse » en janvier 2020.

• CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES

L'objectif est d'identifier les compétences au niveau du réseau pour optimiser leur utilisation dans une optique transversale et nationale. Cette dynamique a été impulsée en 2019, s'appuyant sur le système d'information des PEP pour recueillir les données du réseau.



3
PARTAGER L'ÉCONOMIE
DU RÉSEAU
UNE SYNERGIE EFFICIENTE



Attitude

La passion de découvrir,
l'aventure en partage

DÉPLOIEMENT DES OUTILS DE PILOTAGE PARTAGÉS



STRUCTURATION DE L'ACTIVITÉ CLASSES VACANCES

Les PEP, historiquement engagées en faveur de l'accès aux vacances pour le plus grand nombre, mettent en oeuvre une offre de séjour diversifiée. L'année 2019 a été plus particulièrement dédiée au déploiement national du projet « PEP Attitude », véritable outil transverse de développement des séjours de vacances et des séjours scolaires.

Une identité de marque commune lancée début 2019

Le réseau PEP a lancé sa marque de séjours scolaires et de vacances PEP Attitude officiellement en janvier 2019 avec les objectifs de modernisation de l'image PEP, de communication, de différenciation de l'offre et de développement d'une culture partagée au sein du réseau PEP. Co-construite avec le réseau, la marque repose sur un positionnement partagé : « *Partir avec PEP attitude, c'est devenir acteur d'une aventure passionnante, riche de découvertes, d'émotions, de partage, dans des espaces de liberté et de rencontres inoubliables.* ». Ce positionnement décline les valeurs du projet associatif fédéral des PEP dans une optique de communication de celles-ci au grand public et ce qui fait la spécificité du projet éducatif des séjours PEP. Ainsi les cinq caractéristiques qui décrivent cette marque, repris dans tous les supports, « passion, découverte, partage, liberté, professionnalisme » permettent d'imager et de promouvoir ce projet de séjours

accessibles à tous, inclusifs et visant une mixité de publics pour développer la culture du vivre ensemble.

Un schéma de commercialisation optimisé

Le site pep-attitude.fr a été construit dans la même optique, de visibilité nationale, et d'accessibilité à tous les publics. Il rassemble l'ensemble de l'offre PEP pour développer la commercialisation des séjours. Il automatise la répartition des demandes des internautes en fonction de leur lieu de vie vers chaque association PEP. Pour les territoires non couverts par une activité séjours scolaires, groupes ou vacances, la Tête de réseau assure la continuité de services. Cette plateforme nationale permettant un accès simplifié à l'ensemble de l'offre s'appuie ainsi sur un réseau de professionnels de proximité, en capacité d'accompagner si nécessaire les familles dans leurs démarches administratives et financières.

La structuration de ce schéma de commercialisation a ainsi permis de travailler concrètement au renfort d'une dynamique collective nouvelle, à une meilleure efficacité dans les actions, à une diversification de l'offre à toutes échelles, et au développement des activités.

Le canal de commercialisation national offert par le site internet a été renforcé par la mise en place d'un schéma de transport national permettant des départs de plus de 60 villes, favorisant ainsi les rencontres dans chaque séjour.



LA MIXITÉ SOCIALE DANS LES SÉJOURS DE VACANCES UN PROJET INNOVANT DE PEP DÉCOUVERTES FINANCÉ EN 2019

En 2019, l'association PEP Découvertes qui coordonne une quinzaine d'Associations PEP¹ aux fins d'organisation des séjours éducatifs, de vacances et de promotion du « vivre ensemble » propose une action retenue par la Fédération générale des PEP dans le cadre du financement des appels à projets innovants. L'idée est de permettre à tous les enfants de toutes les régions de France de pouvoir rejoindre un séjour de vacances PEP avec l'objectif induit de brasser les populations au sein des séjours PEP. Pour ce faire, les PEP Découvertes ont noué des partenariats avec différents comités de grandes entreprises (Orange, Gan, MAAF, Microsoft) de manière à organiser collectivement et nationalement les transports

des enfants des familles généralement socialement moins défavorisées. Un panel de séjours est programmé avec les associations PEP volontaires, avec des dates similaires et également l'élaboration d'une charte de qualité renforçant ainsi l'image de marque commune forte des colos proposées. PEP Découvertes établit un plan de transport national permettant d'accéder à de nombreux séjours PEP en partant de 10 grandes villes de France. Chaque séjour concerné met un (à deux) animateur à disposition de l'opération « convoyage » avec des mutualisations de transports ponctuellement/localement dans des centres proches géographiquement.

UNE SEULE ADRESSE : www.pep-attitude.fr

Pour donner une visibilité nationale aux séjours et favoriser l'accès de tous à l'ensemble de l'offre PEP proposée sur tout le territoire, les associations PEP rassemblent aujourd'hui leurs offres de séjours éducatifs (classes et vacances) sous une bannière commune PEP Attitude et un site de réservation mutualisé : www.pep-attitude.fr.



POUR DES SÉJOURS SENSATIONNELS.

ADOPTÉZ
LA PEP ATTITUDE !

www.pep-attitude.fr



DEPUIS LA CRÉATION DU SITE
INTERNET PEP ATTITUDE LE 1ER AVRIL
2019, PLUS DE

27 000 VISITEURS
ONT PARCOURU 236 000 PAGES

420 SÉJOURS CONÇUS PAR LE
RÉSEAU DES PEP



Ainsi l'été 2019, 9000 enfants (issus de huit académies) ont bénéficié de ce dispositif de transport innovant pour une dizaine de séjours répartis dans l'Hexagone.

Un dispositif d'accompagnement handicap

Pour permettre l'accueil individualisé de tout enfant nécessitant une attention ou un besoin particulier au sein des séjours de vacances, un dispositif d'accompagnement a été mis en place. Ce dispositif s'appuie sur les pôles ressources handicap du réseau PEP répartis sur l'ensemble du territoire. Ces derniers prennent contact avec les familles afin de recueillir en amont du séjour les besoins spécifiques et les souhaits de chaque enfant et font le lien avec les équipes des séjours. Dans le cadre de la phase expérimentale de lancement de ce dispositif, 36 enfants ont pu en bénéficier pour l'été 2019. Ce dispositif,

gratuit, est accessible à tous en se laissant guider par les différentes étapes de réservation de séjour.

Le projet VERN

Le projet de développement d'une nouvelle suite logiciels de gestion des classes de découvertes, colonies de vacances, vacances familles et facturations associées a été lancé et vise à adapter les outils développés par la société IPG Conseil (CV5-CD5-AD5 notamment) aux besoins actuels en terme d'ergonomie et de potentialités pour accompagner le projet national PEP Attitude ; les sources de ces logiciels ont été acquises par le réseau au titre de la sécurisation de ces activités en 2018. Cette nécessité concerne également la capacité du réseau à former les acteurs de ces activités quels que soient les turnovers subis. Pour ce faire, un pool expert, regroupant

des acteurs du réseau, très bons utilisateurs des progiciels, a été constitué et a bénéficié d'une formation de formateurs. En novembre 2019, une première session a été mise en place par FACE PEP.

FACE PEP

L'activité formation

Le service Formation Audit Conseil Études des PEP (FACE PEP), propose des formations continues qui facilitent l'appropriation et la mise en œuvre du projet associatif, ainsi que la professionnalisation des porteurs de projets PEP. L'offre associe des formations gestionnaires, managériales et métiers qui abordent des thématiques phares du projet associatif au service des parcours de vie des personnes accompagnées. FACE PEP s'adapte ainsi aux besoins des équipes et des territoires, dans le cadre des mutations et de l'accompagnement.

L'offre de formations FACE PEP comprend également des projets pédagogiques nationaux sous forme de MOOC (Massive Open Online Course) open source.

Le bilan pédagogique

En 2019, 10 formations ont été directement prises en charge par la Fédération générale des PEP à destination du réseau pour 166 personnes, dans l'objectif d'appuyer le développement du secteur PESp, le programme employeur et la communication.

L'organisation du service

Un nouvel outil de diffusion de l'offre et de facilitation des inscriptions pour les membres du réseau a été mis en place. Il permet d'accéder à la formation via l'extranet pour faciliter l'accès du réseau à l'information relative à l'offre de formation FACE PEP, simplifier les inscriptions, permettre une transmission et un archivage numérique ciblé des informations pédagogiques et administratives données en formation. Cette évolution vers la limitation du papier est importante pour une activité très encadrée compte tenu de la nécessité de prouver l'utilisation des fonds mutualisés, et très administrative.

Le comité de pilotage FACE PEP de novembre 2019 a étudié les possibilités de mutualisations entre les organismes de formation (OF) du réseau pour essayer de limiter l'impact des coûts de certification qui deviendront obligatoires au 1er janvier 2021. Il a été prévu de démarrer par une communication accentuée au niveau fédéral sur les offres de formation territoriales pour essayer d'augmenter la lisibilité, d'autant que les offres présentent un caractère



complémentaire.

Le site Internet de la Fédération générale des PEP présente désormais un onglet « L'offre de formation nationale du réseau PEP » et renvoie sur l'offre de chaque OF PEP.

La certification FACE PEP

Selon le décret n°2015-790 du 30 juin 2015, tous les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) devaient s'assurer que les organismes de formation étaient en capacité de dispenser une formation de qualité selon 6 critères. Pour ce faire, les organismes devaient être référencés sur le datadock, plateforme proposée par une vingtaine d'OPCA.

L'avancée vers une certification obligatoire avait été un sujet travaillé lors des comités de pilotage FACE PEP et les PEP 57 avaient proposé que les OF PEP volontaires travaillent à obtenir une première certification, à partir d'une plateforme proposée par l'Agence française de normalisation (Afnor), proche de la philosophie du Datadock. Toutes les associations volontaires ont pu participer à ce projet.

FACE PEP a obtenu en décembre 2019 une décision positive concernant sa demande de certification selon le référentiel «Conformité en Formation professionnelle - Version 1 ».

Afin d'harmoniser les pratiques et les attendus de l'État quant à « la liberté de choisir son avenir professionnel », une institution nationale publique se crée en septembre 2018 : France compétences.

Depuis novembre 2019, le référentiel unique obligatoire se nomme Qualiopi. Une liste des organismes potentiellement certificateurs a été établie par le Cofrac, et à ce jour, trois organismes sont en capacité de certifier les organismes de formation selon le référentiel Qualiopi, dont le groupe Afnor.

Pour FACE PEP, un audit simplifié aura lieu en 2020



FACE PEP : des formations organisées avant tout sur l'ensemble du territoire pour des stagiaires venus des territoires métropolitains et ultra-marins

Des outils de diffusion de l'offre : newsletter, site internet avec cv thèque compétences, catalogue

puisque des passerelles existent entre les certifications, ce qui est une bonne nouvelle car le référentiel Qualiopi est très exigeant.

LES FORMATIONS DES AIDANTS DU POLYHANDICAP DE LA CNSA

Depuis deux ans, la Fédération générale des PEP fait partie du comité de pilotage de la CNSA regroupant les grands acteurs du polyhandicap. L'ambition est de définir un cahier des charges de l'ensemble des thématiques à aborder pour proposer aux aidants du polyhandicap un ensemble de formations et des accompagnements spécifiques. Ces outils se sont déployés sur l'ensemble du territoire national. Une phase de test d'un an a débuté en 2019 avec :

- La contractualisation au cours de l'été de la CNSA avec les deux porteurs que sont le comité d'étude, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées (Cesap) et la Croix-Rouge française ;
- La constitution d'un comité de pilotage animé par la coordinatrice spécifique du projet au Cesap à partir de septembre 2019 ;
- La mise en œuvre de la phase de test du projet, éléments

de communication, notamment en vue du recrutement de formateurs et d'aidants.

Les PEP 86 et 45 sont impliquées avec la TDR dans ce projet.

LE SYSTÈME D'INFORMATION PEP

Le système d'information (SI) fédéral est un outil majeur du pilotage du réseau PEP. Il participe à l'élaboration des stratégies d'évolution de la structuration du réseau, à la définition des politiques et à la mise en œuvre commune à la communication et au plaidoyer. En juin 2018, à l'assemblée générale de Nantes, le réseau PEP a voté une motion à son initiative pour engager un travail visant à la constitution d'un ERP PEP. En 2019, le SI a été complété par la mise en place de « nouvelles briques » : XRM et logiciel métier VERN associés au site PEP Attitude.

Ce travail est poursuivi en 2020, par une analyse prospective du SI afin d'harmoniser et développer les outils de recueil de données plus performants permettant de mieux piloter le développement et les évolutions des secteurs d'activités.

Une évaluation de la base de données économique et sociale (BDES) a démontré la difficulté des associations

à s'approprier cet outil, indispensable pour le pilotage du programme Employeur et des obligations légales. Malgré les simplifications engagées comme l'importation des déclarations sociales nominatives (DSN), il est apparu nécessaire d'engager sur 2019-2020 un travail de fond pour, renforcer le SI existant, le faire évoluer et harmoniser les outils utilisés par le réseau notamment dans le domaine social.

Un groupe de travail réunissant les Directeurs généraux du réseau a été mandaté pour réaliser les travaux de préfiguration de l'ERP fédéral en s'appuyant sur un groupe technique associant les DRH et DAF du réseau. La crise sociale liée à la réforme des retraites a repoussé l'organisation de ces groupes. Prévues dans un premier temps sur le premier trimestre 2020, leurs mises en place ont été reporté au dernier trimestre 2020 au regard de la crise sanitaire.

PRÈS DE

1000 STAGIAIRES :

569 STAGIAIRES ACCUEILLIS
DANS

52 SESSIONS DE FORMATIONS
CONTINUES COURTES

400 PARTICIPANTS AUX
JOURNÉES MÉTIERS DU RÉSEAU PEP



LES PEP EMPLOYEUR

UNE IDENTITÉ EMPLOYEUR PARTAGÉE

L'identité employeur des PEP s'organise autour de quatre axes : professionnalisation, gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC), culture d'entreprise, pilotage et coordination des représentations. En 2019, le programme employeur a été décliné en articulant des formations et en développant une communication adaptée.

La base de données économiques et sociales (BDES) est une obligation légale pour toutes les entreprises d'au moins 50 salariés depuis 2018 (ordonnance Macron). Nourrie progressivement par le réseau sur tous les aspects de ses activités, elle concourt à l'optimisation du dialogue social, à une meilleure gestion et une facilitation de la circulation des informations. Elle a été simplifiée en 2019 pour garder au moins un indicateur pour chacun des huit thèmes majeurs prévus dans le décret de création.

En 2019, deux journées dédiées au Dialogue social ont été organisées dans le cadre de la convention avec le cabinet Barthelemy Avocats avec un double objectif : diffuser les évolutions juridiques en la matière et faire vivre le dialogue social dans le cadre des nouvelles modalités de gestion sociale où l'organisation peut négocier son contexte socio-économique sur un nombre de thématiques vaste par un accord d'entreprise.

120 livres « *Les clefs pour négocier un accord d'entreprise 2020* », co-écrits par le cabinet Barthelemy et le groupe Revue fiduciaire, ont été diffusés gratuitement par la Fédération générale des PEP début 2020 aux employeurs du réseau.

Une « Lettre Employeur PEP » a été créée aux fins de diffuser les éléments de veille juridique de façon plus large et systématique.

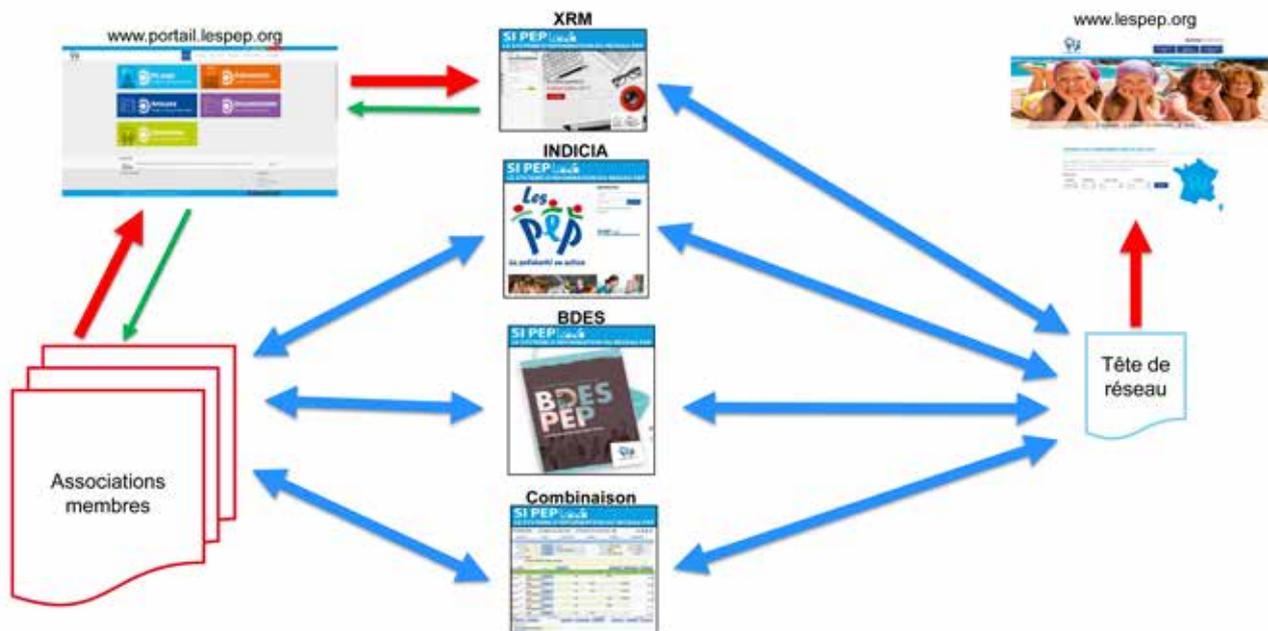
MUTUALISATION DES OUTILS ET DES RESSOURCES

2019 aura été l'année de la consolidation de l'organisation efficiente au profit du développement général du réseau et de l'appropriation des enjeux par les directeurs généraux et présidents des associations PEP.

Les outils corrélés au sein du système d'information concourent à :

- Mieux connaître précisément l'activité du réseau PEP et son évolution ;
- Alimenter le site internet national (information, structures, adresses, public) ;
- Alimenter le rapport d'activité combiné du réseau PEP
- Utiliser les données pour la fonction plaidoyer du réseau PEP ;
- Mettre en œuvre le schéma de commercialisation du secteur PEVLC ;
- Négocier de nouveaux partenariats et accords cadres ;
- Justifier nos financements ;
- Evaluer la mise en œuvre du projet fédéral.

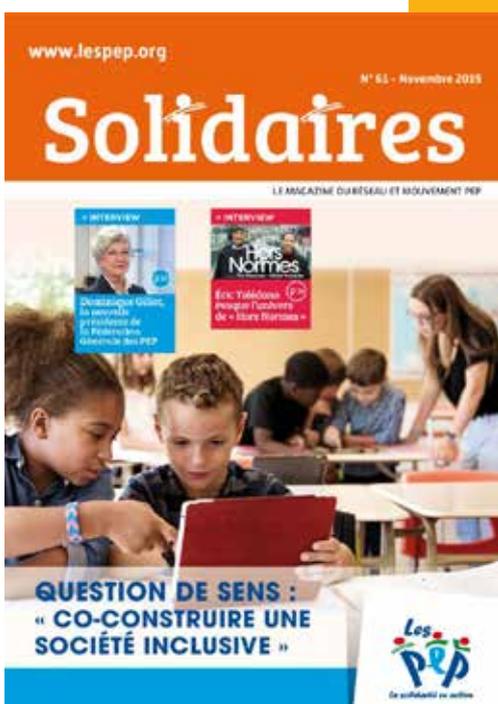
LE SYSTÈME D'INFORMATION



OUTILS DE COMMUNICATION

L'appropriation et la diffusion des outils de communication communs par le réseau a continué en 2019. La communication, service support a également produit nombre de documents relatifs aux différentes activités et opérations, permettant de véhiculer de la manière la plus cohérente et visible possible l'identité de la Fédération générale des PEP et de ses activités :

- Kits de communication : baromètre PEP Kantar, PEP Attitude, ...
- Newsletters PEP Infos, lettre employeur, PEP en mouvement, PEP Attitude, lettre FACE PEP, Newsletter spécial Covid-19, *Défis Solidaires*
- Magazine Solidaires
- Site institutionnel, site internet PEP Attitude



3

**PARTAGER L'ÉCONOMIE
DU RÉSEAU
UNE SYNERGIE EFFICIENTE**

BILAN SOCIAL

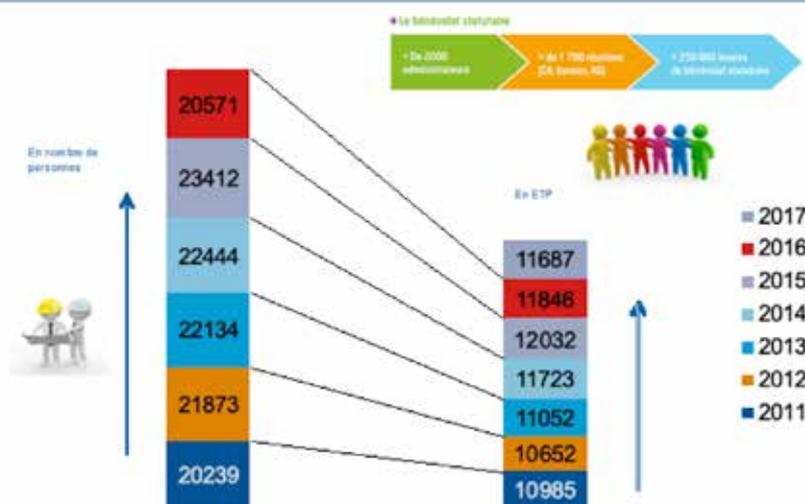
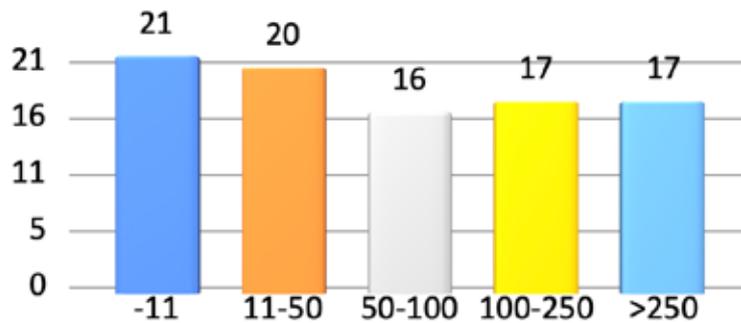
La consolidation des données des associations membres au niveau fédéral permet d'avoir une vision globale de la situation sociale du réseau PEP.

Ainsi, on compte, sur l'ensemble du territoire, 23 412 salariés PEP, représentant 11 687 équivalents temps

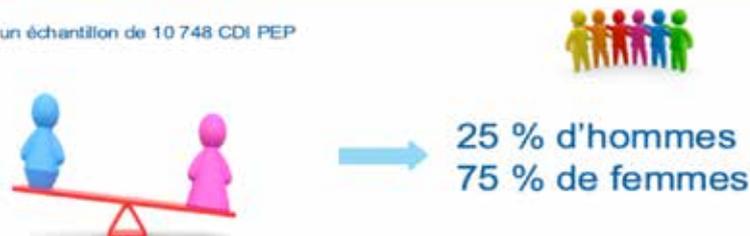
plein (ETP), dont 28 pour la Tête de réseau. Pour les trois quarts d'entre eux, les salariés sont des femmes, dont 40 % de moins de 40 ans (31 % pour les hommes). À ces équipes salariées, il faut ajouter les 2 500 administrateurs d'associations membres, les 6 875 bénévoles d'activité, et les 300 jeunes accueillis en Services civiques.



RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS PEP SELON LEUR NOMBRE D'ETP



Sur un échantillon de 10 748 CDI PEP



Salarié type PEP : Femme 45 ans -10 ans ancienneté, salaire brut : 2 342 € - CC66

DONNÉES RESSOURCES HUMAINES

DÉPART EN RETRAITE DES SALARIÉS PEP



DANS MOINS DE 10 ANS SERONT EN RETRAITE :

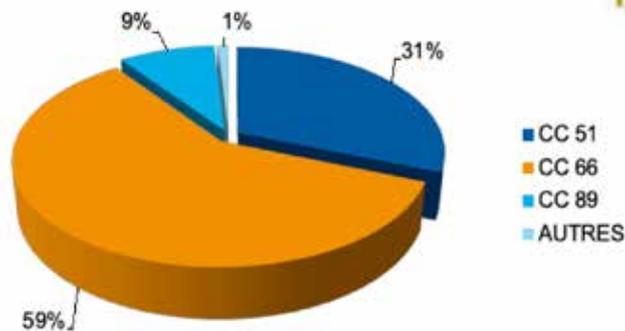
↳ 42 % DES HOMMES (23 % DANS MOINS DE 5 ANS)

↳ 35 % DES FEMMES (19 % DANS MOINS DE 5 ANS)



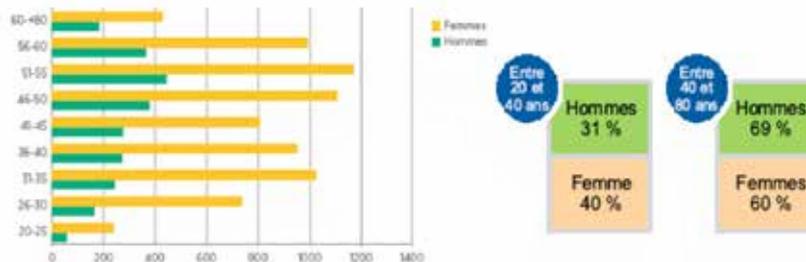
DONNÉES RESSOURCES HUMAINES

RÉPARTION PAR CONVENTION COLLECTIVE DES SALARIÉS PEP



DONNÉES RESSOURCES HUMAINES

RÉPARTION PAR ÂGE DES SALARIÉS PEP



CONCLUSION GÉNÉRALE

LA GESTION DE LA CRISE DU COVID : ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSFORMATION DES PEP

70 NEWSLETTERS SPÉCIAL
COVID-19 ENVOYÉES

2 503 RÉUNIONS
ZOOM RÉALISÉES SUR LE PREMIER
SEMESTRE 2020 POUR UN TOTAL DE
4 192 HEURES

34 000 SALARIÉS ET
MILITANTS MOBILISÉS

L'année 2019 a permis de finaliser la mise en œuvre de la nouvelle organisation pour mieux porter collectivement le projet fédéral « Agir pour une société solidaire et inclusive » 2018-2022. Cette nouvelle organisation a permis à la Fédération et au réseau PEP de mieux absorber le choc de la crise sanitaire, voire de se positionner comme un des principaux acteurs pendant cette crise et à la sortie de celle-ci.

• UN PROGRAMME D'ACTIONS DE SOLIDARITÉ NATIONALE

Pour encourager les actions et surtout structurer les mutualisations au sein de son réseau, la Fédération générale des PEP a proposé très vite, dès le 14 mars 2020, un programme d'actions pour relever le défi solidaire de la continuité de l'activité au service des plus fragiles se déclinant en proximité, proposant des accompagnements individualisés et adaptés aux besoins exprimés par les personnes.

Tout ceci a permis de renforcer l'identité PEP et confirmer que la mise en œuvre du projet fédéral souligne et

répond aux vrais enjeux de société apparus en 2018-2019. Ainsi les PEP sont d'autant mieux armées pour relever le défi de la pleine participation des personnes et construire une société plus juste au sein de laquelle chacun doit avoir la liberté de contribuer au débat et les moyens, le juste accompagnement, pour affirmer et exercer ses responsabilités citoyennes. Ces questions seront abordées lors des Rencontres PEP programmées les 8 et 9 décembre 2020.

Enfin la valorisation et la reconnaissance de l'implication des PEP au fil de nombreuses années a permis le développement des financements publics des actions (Cnaf, ANCT, Jeunesse...). Concernant les financements de l'Education nationale, le versement des sommes prévues sur la CPO 2017-2019 a été maintenu, après une année de négociation difficile au regard des choix budgétaires du Ministère. Le renouvellement de cette convention pluriannuelle d'objectifs avec le Ministère de l'Education nationale finalement signée en mai 2020 pour les années 2020-2022 marque une diminution ferme de 4 %. Celle-ci devra être compensée au cours de l'année 2020 par l'obtention et le développement de nouveaux financements indispensables pour la poursuite des déploiements des activités PEP rendus encore plus indispensables au regard des besoins éducatifs et sociaux accrus après la crise sanitaire du premier semestre 2020 et la sortie de crise qui s'annonce longue, difficile, aux conséquences encore imprévisibles, si ce n'est au regard de l'accroissement des inégalités de destin.

9 TYPES D' ACTIONS ONT ÉTÉ PROPOSÉS AUX PROFESSIONNELS, INSTITUTIONS, COLLECTIVITÉS, ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

1. Soutien et accompagnement thérapeutique à distance (enfants - adolescents - adultes et aidants)
2. Accompagnement à la scolarité, aux loisirs et social à distance
3. Prévention des ruptures des liens sociaux par un accompagnement numérique
4. Mise à disposition des animateurs pour assurer des gardes d'enfants ou des accompagnements éducatifs
5. Mise à disposition des pôles ressources loisirs handicap
6. Volontariat des personnels pour renforcer les équipes en première ligne auprès des personnes les plus fragiles
7. Mise à disposition de structures d'accueil inoccupées
8. Proposition d'offres de séjours adaptées pour la sortie de crise
9. Mise à disposition des services de restauration

DES EXEMPLES D'INITIATIVES SOLIDAIRES INTERVIEWS TIRÉES DE LA NEWSLETTER DÉFIS SOLIDAIRES

DES PROFESSIONNELS EN AIDE À D'AUTRES PROFESSIONNELS, HISTOIRE D'UNE « BASCULE » YOHANN REISENTHÉL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PEP 62

VOUS GÉREZ UNE MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL (MECS), QU'EN EST-IL ADVENU LORS DE L'ANNONCE DU CONFINEMENT ?

Oui, c'est la plus importante du Pas-de-Calais, elle accueille 85 enfants. Lorsque le confinement a été déclaré, ces enfants se sont donc retrouvés du jour au lendemain sans activités extérieures (scolaires, parascolaires), contraints de demeurer dans leur centre 24h/24. Nous avons donc un gros besoin humain pour s'occuper de ces enfants confinés depuis le 15 mars.

QUELLES ACTIONS AVEZ-VOUS MISES EN PLACE ?

Il se trouve que les PEP 62 gèrent également des structures médico-sociales, dont 8 des 10 Camsp (centre d'action médico-social précoce) du département, ce qui représente en tout 500 salariés. Ces centres, qui s'adressent à des enfants porteurs de handicaps (autistiques, troubles envahissants du comportement, etc.) le font en externat, donc ces enfants sont retournés dans leurs familles à l'annonce du confinement et les professionnels qui n'étaient pas engagés dans un Plan de continuité de l'activité se sont retrouvés disponibles. Nous avons donc tout de suite pensé qu'ils pourraient venir en aide de leurs collègues de la Meccs.

COMMENT AVEZ-VOUS ORGANISÉ CONCRÈTEMENT CETTE « BASCULE » ENTRE LES ÉQUIPES ?

Nous avons tout de suite créé une adresse mail (solidarite@pep62.fr) sur laquelle une vingtaine de nos salariés se sont portés volontaires pour épauler leurs collègues de la Meccs. Nous avons ensuite mis en cohérence les différents postes et métiers : psychologues, agents de services, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés... Une équipe constituée d'un pédopsychiatre, d'un psychomotricien et d'un médecin est même venue mettre en place une infirmerie avec l'infirmière du centre, indispensable pour assurer la prise en charge sanitaire des enfants. Aujourd'hui, ce dispositif, initié par les PEP 62, est étendu à l'ensemble des acteurs de l'aide sociale à l'enfance du territoire. En fonction des besoins, nous identifions toutes les personnes en capacité de répondre dans notre listing, prenant garde à les faire intervenir dans un rayon de 30 km autour de leur domicile. Puis, nous les alertons par l'intermédiaire de leurs directeurs d'établissement et nous établissons une convention à titre gratuit (pas de refacturation, les dotations de l'ARS et du département étant maintenues).

100% VOLONTAIRES POUR LA MECS DU NORD CHARENTES ALEXANDRA BUISSON, DIRECTRICE DE LA MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL (MECS) DU NORD-CHARENTE

Dans les départements des Deux-Sèvres et de la Charente, le Groupe Pluri-Associatif (GPA), membre du réseau PEP, a lui aussi dû adapter son fonctionnement pour notamment permettre à ses établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) d'assurer une continuité d'activité. Arrivée en poste la veille du confinement et n'ayant pas pu rencontrer les salariés, Alexandra Buisson, directrice de la Maison d'enfants à caractère social (Mecs) du Nord-Charente, témoigne de « l'engagement exemplaire des professionnels ». Si les équipes cadres des établissements du Nord Charente se sont organisées en territoire afin de se coordonner pour le fonctionnement de ces structures, il a été proposé aux salariés des autres structures (Sessad, CMPP, PRH) de

venir, sur la base du volontariat, renforcer les effectifs de la Mecs. « La totalité des professionnels disponibles a répondu présent à cet appel », raconte la directrice. « Ils y ont vu l'occasion d'explorer un nouveau champ et d'enrichir leur parcours professionnel ». La mobilisation sur la Mecs Nord Charente apporte une souplesse dans l'organisation quotidienne. « Grâce au taux d'encadrement permis par ce renfort, le GPA est en mesure de proposer sur la Mecs des activités modulables en fonction de l'âge des enfants et de leurs besoins » explique Alexandra Buisson qui se félicite par ailleurs de « la mobilisation de toutes et tous sur les mesures d'hygiène et gestes barrières qui permet à ce jour de ne déplorer aucun cas ou suspicion de Covid ».

ENFANCE ET JEUNESSE AU CŒUR DE L'ACTION DES PEP **ATLANTIQUE ANJOU** JEAN-YVES COUGOULIC, DIRECTEUR GENERAL DES PEP ATLANTIQUE ANJOU

Dans le cadre de la protection de l'enfance, les PEP Atlantique Anjou accueillent 102 jeunes mineurs non accompagnés, entre 15 et 18 ans, qui vivent en colocation par 2 ou 3, dans plusieurs appartements en ville. « Il a fallu s'occuper de ces jeunes confinés, d'abord pour maintenir le lien affectif, les accompagner dans leur quotidien : leur fournir de l'argent et les autorisations de sorties pour faire leurs courses, et permettre la poursuite de leur scolarité car nombre d'entre eux sont des apprentis », explique Jean-Yves Cougoulic, Directeur général. Il a été décidé qu'un éducateur serait présent physiquement sur chacun des sites de Loire Atlantique, par rotation, pendant que les autres resteraient chez eux en télétravail. « Nos professionnels se sont fortement engagés ainsi

que le département qui nous a fourni des masques de protection (200 par semaine) et 40 ordinateurs portables pour que nos jeunes puissent travailler chez eux ». A l'instar d'autres associations PEP, une cellule psychologique a également été mise en place. Destinée en priorité aux jeunes, « car certains ont des fragilités », elle est également accessible aux professionnels. « La colocation a permis de maintenir un bon niveau de leur moral » constate Jean-Yves Cougoulic qui se félicite du bilan positif : « nous n'avons eu à déplorer ni cas de Covid ni entorse aux règles de confinement : nos jeunes sont soucieux de leur inclusion dans la société française ».

PEP 75 : ACCOMPAGNER LES MÈRES LYCÉENNES DANS LEUR SCOLARITÉ ET LEUR DÉCONFINEMENT

MELANIE JACQUEMOND, RESPONSABLE DU SERVICE

Créé en 2013 à Paris, le service d'accompagnement des mères lycéennes (Samely) s'est petit à petit étendu aux départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis, en collaboration avec les PEP locales. Au-delà de la mission première qui est d'accompagner des jeunes lycéennes enceintes ou mères dans la lutte contre le décrochage scolaire, le service prend aujourd'hui en compte les aspects globaux de leur situation : hébergement, situation familiale, lien avec l'enfant, suivi de la maternité, etc. « Nous travaillons avec elles le passage des examens, l'aménagement du suivi scolaire. Pour tout le reste, nous collaborons avec l'Éducation nationale, leurs établissements scolaires, les services de protection maternelle et infantile (PMI), les maternités, les éducateurs sociaux, avec lesquels nous travaillons en réseau. Ce sont souvent les assistantes sociales et les infirmières scolaires qui orientent les jeunes femmes vers nous », constate Mélanie Jacquemond, responsable du service. « Nous leur proposons un accompagnement de 2 ans sur la base de leur libre adhésion. L'idée est de leur fixer des rendez-vous réguliers dans leur établissement ou chez nos partenaires, pour assurer leur encadrement complet et permettre la poursuite de leur scolarité. » Chaque année, le service accompagne ainsi 180 lycéennes sur les 4 départements. Coordinée par Mélanie Jacquemond en lien avec Florence Cornu, la directrice du service médico-social des PEP75, l'équipe est composée d'une référente par département et d'une psychologue. La situation des lycéennes enceintes, sur le point d'accoucher

ou venant tout juste d'avoir leur enfant s'est évidemment beaucoup compliquée du fait du confinement. Certaines habitent dans des appartements exigus, d'autres en hôpital social et d'autres étaient sur le point d'être accueillies dans des structures mères/enfants. « Nous les avons d'abord accompagnées sur la compréhension de la crise elle-même : nécessité des gestes barrières, de se procurer un masque. Nous les avons aussi aidées à trouver des solutions pour obtenir des biens pour leurs bébés et pour elles-mêmes. Ensuite, nous avons soutenu les jeunes mères en difficulté dans le lien avec leur enfant au quotidien. Un soutien scolaire (aider à faire les devoirs, renforcer une matière une ou deux heures par semaine) a été mis en place à distance pour une trentaine de jeunes femmes, en s'appuyant sur des enseignants bénévoles, souvent à la retraite, et en lien avec leur établissement scolaire. En parallèle, nous avons organisé des ateliers de discussion visioconférence sur la maternité ou la grossesse en situation de confinement. Avec une moyenne de 6 participants par atelier 3 à 4 fois par semaine, ils ont permis à beaucoup d'entre elles de sortir de leur isolement, d'échanger et de se donner des petits coups de pouce entre elles ».

Aujourd'hui, les rendez-vous avec les jeunes femmes reprennent en présentiel, « prioritairement avec celles dont le confinement a dégradé la situation », en respectant les normes sanitaires, soit à leur domicile, soit dans des lieux publics autour.

CONTINUITÉ NUMÉRIQUE AUX PEP 03

LAURA RABANNE, MÉDIATRICE DES PEP03

Le confinement a boosté la créativité du Clas (contrat local d'accompagnement scolaire) des PEP 03 qui se sont appuyées sur les outils numériques pour assurer la continuité des relations avec les enfants et les familles des quartiers prioritaires du secteur de Moulins. Durant le confinement, toutes les activités habituelles du Clas (aide aux devoirs, lecture de contes, activités de loisirs) ont été maintenues en visioconférences, collectives ou individuelles, pour toutes les familles qui le souhaitaient. « 17 familles, soit environ 45 enfants sur le territoire, issus des quartiers prioritaires de Moulins et d'Yzeure, ont participé régulièrement à ces visios », explique Laura Rabanne, médiatrice des PEP 03.

« Concrètement, nous avons d'abord appelé tous les parents nous assurant de la disponibilité d'ordinateurs, de tablettes ou même de smartphones, puis nous avons travaillé avec Zoom. » Chaque semaine, Laura Rabanne envoie aux familles un lien unique annonçant à l'avance les deux visios (deux créneaux d'une heure chacun). Les enfants sont répartis dans des groupes, selon leur niveau (du CP au CM2) qui ont chacun leur animatrice référente (six animatrices). « Les enfants se sont vite adaptés et les familles de ces quartiers, qui parlent peu le français parfois, ont beaucoup apprécié cette aide à distance ». Devant le succès de la formule, le Clas continue à organiser ces visioconférences pour l'aide aux devoirs de la

même manière pour les enfants qui ne retournent pas à l'école ou très partiellement et vient aussi de mettre en place des séances de lecture de contes en visio sur la pause méridienne.

Créée lors du confinement, une page Facebook se perpétue également aujourd'hui, proposant tous les jours des activités programmées à différents créneaux horaires. À 10h : activité manuelle ou recette de cuisine. À 13h : lecture d'un conte et d'une comptine pour les tous petits. À 15 h : découverte culturelle (exposition,

musée en ligne). « Et à 19h c'est l'information réservée aux parents », raconte Laura Rabanne. « Pendant le confinement, beaucoup d'informations pratiques ont été échangées sur comment bien le vivre à la maison. Aujourd'hui, ce sont des astuces pour fabriquer les produits ménagers, des idées de sorties gratuites ou pas chères, une astuce « zéro déchet ». Enfin, l'équipe éducative propose désormais chaque semaine un « défi écologique » qui consiste à créer un personnage uniquement à l'aide des déchets de la maison (cartons d'emballages, pots de yaourts, etc.) ».

L'ANNÉE 2019 A PERMIS AUX PEP DE RENFORCER LEUR CAPACITÉ COLLECTIVE À AGIR POUR PARTICIPER PLEINEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ PLUS OUVERTE, PLUS RESPONSABLE, SOLIDAIRE ET INCLUSIVE. EN METTANT AU CŒUR DE LEUR PRÉOCCUPATION ET DE LEUR ACTION L'HUMAIN, ELLES CONTRIBUENT PLEINEMENT À L'ÉLABORATION DE RÉPONSES CITOYENNES FACE AUX ENJEUX POLITIQUES, SANITAIRES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ACTUELS.

Ce rapport d'activité 2019 est un document publié par
la Fédération générale des PEP

Date de publication : septembre 2020

Les informations contenues dans ce rapport ont été arrêtées
au 31 juillet 2020.

*Ce document est le fruit d'un travail collectif.
Que tous les contributeurs soient ici chaleureusement remerciés.*

Directrice de la publication :

Dominique Gillot, Présidente de la Fédération générale des PEP

Rédactrices en chef :

Simone Aimard, Secrétaire générale de la Fédération générale des PEP

Agnès Bathiany, Directrice générale de la Fédération générale des PEP

Comité éditorial :

Isabelle Monforte, Pascal Ansel, Malika Haddag

Rédaction : Sophie Dotaro, Amphibecom

Direction artistique, conception graphique :

Jean-François Treillou, Commevisuels

Crédits photos : ©Magnum, ©AD PEP, ©FGPEP

www.lespep.org

Siège : Fédération générale des PEP, 5 rue Georges Enesco, 94000 Créteil

WWW.LESPEP.ORG

